

LEMESLE

Histoire de la famille LEMESLE, Le Lion-d'Angers, Grez-Neuville

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 04.08.2014 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**
[histoire du Haut-Anjou](#) | [histoire de Grez-Neuville](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	2
légende :	3
mon ascendance à Pierre Lemesle x2 1628 Jacquine Verger	3
Etude généalogique de Jacques Verger, selon les actes notariés	3
succession en 1680 de Renée Verger	4
Jacques Verger x1 N. x2 avant 1615 Mathurine Thibault.....	6
Mathurine Verger x 1625 Jean Davy.....	7
Michel Verger x 1632 Jeanne Rochepault	7
Mathurine Verger x avant 1639 Jacques Marion	8
Mathurine Marion x Nicolas Delestre.....	9
Renée Marion x 1672 Jacques Poislane	9
Perrine Verger x 1631 Etienne Verdon	11
Renée Verger x 1646 Jean Plassais	12
Verger non rattachés à ce jour :	12
mon ascendance à Jean Gallon x /1600 Guillemine Crannier.....	13
descendance Gallon	14
Jean Gallon x avant 1600 Guillemine Crannier.....	17
Jacques Gallon x 1637 Jeanne Hoyau	20
Jeanne Gallon x1671 Jacques Lemesle	21
mon ascendance à Jeanne Hoyau	21
Pierre Lemesle x1 1617 Renée Rochepault x2 1628 Jacquine Verger	23
Renée Lemesle x 1640 Jacques Riveron	25
Anne Lemesle x 1653 Jean Pouissaye	27
Jeanne Lemesle x 1659 Olivier Levêque	28
Jacquine Lemesle x Jean Bedouet	28
Jacques Lemesle x1671 Jeanne Gallon	28
Jacques Lemesle 1x P. Menard 2x C. Lemanceau.....	29
Jacques Lemesle x1726 Anne Houdemond	30
Jacques Lemesle x1774 Renée Motreuil	30
Pierre Lemesle x1769 Marie Renée Gautier	30

Pierre-René Lemesle x1805 Renée Alluce.....	30
Israel Lemesle x 1830 Florence Rochepault.....	31
Emmanuel Lemesle x1867 Anne-CI. Bonenfant	31
Alphonse Lemesle x1879 Marie-Rosalie Delestre	31
Mathurin Lemesle x1839 Constance Burgevin	31
Joseph Lemesle x1850 Jeanne Diard.....	32
Emmanuel Lemesle x1847 Marie Thibault.....	32
Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais	32
Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau.....	33
Anne Phelippeau x1828 François Allard	33
François Allard x1854 Aimée Girardiere	33
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	33
Madeleine Allard x1906 Edouard Halbert	33
Charlotte Lemesle x1798 François Robert.....	33
Perrine Lemesle x1805 François Mercier.....	33
François Mercier x1842 Adélaïde Allard	33
François Mercier x1877 Eugénie Gougibus	33
Suzanne Mercier x1902 Jules Lombard	33
René Lemesle x1760 Marie Bossé	33
François Le Mesle x1748 Perrine Raffray.....	34
Perrine Lemesle x1776 Joseph Lesné.....	34
Joseph Lesné x1810 Julie Gilbert.....	34
Perrine Lesné x Michel Le Royer.....	34
Madeleine Lesné x Louis Ragaru	35
Joséphine Ragaru x Joseph Pieau	35
Joseph Pieau x/1869 Sophie Jamin	35
Léon Pieau x Adolphine Bource	35
Louis Ragaru x Marie François	35
Liguori Ragaru x/1878 Marie Peteul	35
Julie Ragaru x Adolphe Pieau	36
Joseph Lemesle x1753 Renée Bodard.....	36
Joseph Lemesle x1794 Jacqueline Rouzière.....	36
Lézin Lemesle x1822 Virginie Boreau	36
Léon Lemesle x1854 Aimée Boreau	37
Paul Lemesle x1888 Rosalie Rousseau.....	37
Jules Lemesle x Marie-Adeline Georges.....	37
Joseph Lemesle x1816 Lucie Babin.....	37
Joseph Lemesle x Clémence Mauger.....	38
Pierre Lemesle x1711 Catherine Olivier.....	38
Jacques Lemesle x1755 Perrine Etiennette Poirier	38
Mathurine Lemelle x1679 Claude Menard	39
non rattachés pour le moment :	39
François Lemesle x Marie Formy.....	41

Histoire

Le patronyme LEMESLE, en Normandie forme assimilée de "LEMERLE", et aussi nom de lieu "Le Mêlesur-Sarthe (Orne) [Mérula 1149]. Ce nom peut représenter dans la Nord le "mesle" nêfle du latin Mespilus.

Ce patronyme est très fréquent au Nord de l'Anjou, et les éléments ci-après n'en représentent qu'une infime partie.

J'ai publié la vie et l'oeuvre de l'un d'entre eux "René LEMESLE" prêtre clandestin pendant la guerre civile de la Vendée, dans "Mémoire d'Avent", disponible chez moi

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication importante
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mon ascendance à Pierre Lemesle x2 1628 Jacqueline Verger

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

- 12-Pierre Lemesle °ca 1595 x2 1628 Jacqueline Verger
11-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jeanne Gallon
10-Jacques Lemesle x1 Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Perrine Menard
9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdemond
8-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau
6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire 28 septembre 1882 Françoise Moreau
3-Madeleine Allard x Nantes 23 septembre 1907 Edouard Halbert
2-mes parents
1-moi

Etude généalogique de Jacques Verger, selon les actes notariés

On sait que Jacqueline Verger épouse de Pierre Lemesle est fille de Jacques, par son mariage.

L'acte suivant montre que les enfants de Jacqueline Verger et Pierre Lemesle, héritent de leur tante Renée Verger pour une moitié, donc qu'il y a postérité dans un autre enfant de Jacques Verger :

Le 18 avril 1681 Jacqueline Lemelle veuve de Jean Bedouet, Claude Menard cordonnier et Mathurine Lemelle sa femme, lesdites Lemelle filles et héritières des †Pierre Lemelle et Jacqueline Verger, vivant leur père et mère, et par représentation de ladite Jacqueline Verger leur mère, héritières par moitié **de †Renée Verger leur tante**, vendent à Jacques Lemesle M^d à la Haute Follye tous leurs droits dans cette succession pour 9 L 12 s (AD49-5^E12/003) **ATTENTION, cela ne concorde pas avec ce que l'état civil permet de reconstituer, car Renée Verger épouse de Jean Plassais y a postérité.**

L'acte suivant montre que Jacques Lemesle, fils de Pierre et Jacqueline Verger, est proche parent de Jacques Marion dont il a la curatelle en 1688 :

« Le 23 avril 1688¹, Jacques Lemesle, marchand de fil, demeurant à la Haute Folie à Montreuil, curateur de Jacques Marion, mineur fils de †Jacques Marion et Mathurine Verger, baille à ferme pour 5 ans pour 4 L 5 s/an à Jean Aubert M^d de fil D[†] au bourg d'Andigné, les terres qui appartiennent audit Marion à **Andigné**, de la succession desdits Marion et Verger ses ayeux, et affectés entre autres choses audit mineur par †Maurice Bellier et Renée Thibault à présent sa veuve, en 1684 »

¹ AD49-5^E12/176

reconstitution d'après curatelle de Jacques Marion

Jacques VERGER † après juin 1628 car présent au mariage de sa fille Jacquine x N. † après juin 1628 car présent au mariage de sa fille Jacquine

1-Renée VERGER †/1681 **SP**

2-Jacquine VERGER fille de Jacques. Pas née au Lion x Lion d'Angers 15.6.1628 (sans filiation) Pierre LEMESLE †/1679

3-VERGER

31-Mathurine VERGER †/1688 x Jacques **MARION** †/1688

311-Jacques MARION Fils unique, mineur en 1688, ayant pour curateur Jacques Lemesle (le fils de Pierre et Jacquine Verger)

312-Mathurine MARION x Nicolas **DELESTRE** Ils vivent à la métairie de St Henis en 1670

et de Mathurine Verger veuve de †Jacques Marion grande mère maternelle D^t paroisse de Montreuil

succession en 1680 de Renée Verger

Renée Verger est décédée au Lion d'Angers le 4 décembre 1679 « âgée de 79 ans veuve de Jean Berthelot ». Elle est sans postérité puisque voici sa succession :

« Le 19 mars 1680 après midy par devant nous Michel Godillon notaire royal d'Angers résidant au Lion-d'Angers furent présents en leurs personnes établis et soubzmis chacuns de Jeanne Verger veuve de deffunt Charles Chauvin **héritière en partie de deffuncte Renée Verger vivante sa sœur, demeurante à Chernotin paroisse du Lion d'Angers**, - Michel Davy mestayer demeurant à Lemoine en ladite paroisse du Lion, Urbain Jambu archer de gabelle mary de Michelle Davy, à laquelle il promet et s'oblige luy faire agréer et approuver ces présentes et en fournir d'elle ratiffication vallable d'huy en 6 mois prochains venant à peine etc neanmoins etc demeurant paroisse de la Trinité de présent en ce lieu, Guye Dupond journalier, Janne Brunet sa femme de luy deubment et suffisamment autorisée par devant nous quant à ce, demeurants au bourg et paroisse de Neufville, Catherine Bouvet fille de deffunt Pierre Bouvet et de Jeanne Davy vivant ses père et mère enfants de deffunts Jean Davy et de Mathurine Verger vivante leur sœur (un mot non compris) et par représentation de ladite Verger leur mère héritiers **en partie pour une moitié dans une testée de ladite défunte Renée Verger vivante leur tante sœur du père de ladite deffunte Mathurine Verger**, - Marin Berthelemy et Anne les Girandière frères et sœur enfants de deffuncts Marin Girandière et Marie Verger, vivants leurs père et mère et par représentation de ladite Marie Verger leur mère héritiers en partie de ladite deffunte Renée Verger vivante aussi leur tante, lesdits Marin Jeanne les Girandière majeurs se faisant fors dudit Berthelemy Girandière leur frère à ce présents promettant s'obliger solidairement et en fournir dabondant ratiffier et agréer ces présentes lors qu'il aura atteint l'âge de majorité à peine etc néanmoins etc demeurant scavoir lesdits Marin et Anne en la paroisse de Molière filletterye de Chemazé, et ledit Berthelemy en la paroisse de Monguillon - René Verger mestayer fils et héritier en partie de deffunt Michel Verger et Jeanne Rochepault vivant ses père et mère et par représentation dudit Verger son père héritier pour une moitié en une testée de ladite deffuncte Renée Verger vivante sa tante, demeurant au lieu et mestairie de la Bessartière dite paroisse du Lion d'Angers, - François Fourmy mestayer et Jacquine Verger sa femme de luy deubment et suffisamment autorisée par devant nous quant à ce, demeurants au lieu et mestairye du Perrin dite paroisse de Neufville, ladite Verger fille et héritière en partie de deffunts Michel Verger et Jeanne Rochepault vivant ses père et mère, et par représentation dudit Michel Verger héritiers en partie de ladite deffunte Renée Verger vivante aussi leur tante - lesquels ont vendu quitté cédé délaissé et transporté et par ces présentes vendent quittent cèdent délaissent et transportent dès maintenant et à tousjours mais perpétuellement (« tout ce qui peult compéter et appartenir compétent et appartient auxdits vendeurs en la succession de ladite deffunte Renée Verger » ces mots sont barrés) tant en meubles que immeubles et promettent garantir chacun pour leur regard - à h. homme Jacques Lemelle marchand demeurant à Haute Follye paroisse de Montreuil sur Maine aussi héritier pour un (« tiers » mot barré) **en une testée de ladite défunte Renée Verger vivante aussy sa tante** présent et acceptant lequel a achepté et achapte pour luy ses hoirs et ayant cause - scavoir est tout ce qui est

escheu et advenu auxdits vendeurs cy dessus nommés en quoi ils sont fondés et généralement tout ce qu'ils pourroient prétendre et demander en la succession de ladite deffunte Renée Verger... » (AD49-5^E12)

reconstitution d'après succession de Renée Verger en 1680

N. VERGER

1-Renée VERGER †/1680 **SP**

2-Jeanne VERGER † après mars 1680 x Charles CHAUVIN † avant mars 1680 « Jeanne Verger veuve de deffunt Charles Chauvin héritière en partie de deffunte **Renée Verger vivante sa sœur**, demeurante à Chernotin paroisse du Lion d'Angers »

3-N. VERGER

31-Mathurine VERGER † avant mars 1680 x DAVY « Michel Davy mestayer demeurant à Lemoine en ladite paroisse du Lion, Urbain Jambu archer de gabelle mary de Michelle Davy, à laquelle il promet et s'oblige luy faire agréer et approuver ces présentes et en fournir d'elle ratification vallable d'huy en 6 mois prochains venant à peine etc neanmoings etc demeurant paroisse de la Trinité de présent en ce lieu, Guye Dupond journalier, Janne Bouvet sa femme de luy deubment et suffisamment autorisée par devant nous quant à ce, demeurants au bourg et paroisse de Neufville, Catherine Bouvet fille de deffunt Pierre Bouvet et de Jeanne Davy vivant ses père et mère, **enfants de deffunts Jean Davy et de Mathurine Verger vivants leurs père et mère et par représentation de ladite Verger leur mère héritiers en partie pour une moitié dans une testée de ladite deffunte Renée Verger vivante leur tante sœur du père de ladite deffunte Mathurine Verger**, -

31-Michel DAVY † après mars 1680 vit au Lion

32-Michelle DAVY † après mars 1680 x Urbain JAMBU demeurant à Angers la Trinité en 1680

33-Jeanne DAVY † avant 1680 x Pierre BOUVET

331-Jeanne BOUVET x Guy DUPONT demeurant à Neuville en 1680

332-Catherine BOUVET † après 1680

32-Marie VERGER x Marin GRANDIERE « Marin Berthelemy et Anne les Girandière frères et sœur enfants de deffunts Marin Girandière et Marie Verger, vivants leurs père et mère **et par représentation de ladite Marie Verger leur mère héritiers en partie de ladite deffunte Renée Verger vivante aussi leur tante**, lesdits Marin Jeanne les Girandière majeurs se faisant fors dudit Berthelemy Girandière leur frère à ce présents promettant s'obliger solidairement et en fournir dabondant ratiffier et agréer ces présentes lors qu'il aura atteint l'âge de majorité à peine etc néanmoins etc demeurant scavoir lesdits Marin et Anne en la paroisse de Molière filletterye de Chemazé, et ledit Berthelemy en la paroisse de Monguillon »

33-Michel VERGER x Jeanne ROCHEPAULT « René Verger mestayer fils et héritier en partie de deffunt Michel Verger et Jeanne Rochepault vivant ses père et mère et par représentation dudit Verger son père héritier pour une moitié en une testée de ladite deffunte Renée Verger vivante sa tante, demeurant au lieu et mestairie de la Bessartière dite paroisse du Lion d'Angers, - François Fourmy mestayer et Jacquine Verger sa femme de luy deubment et suffisamment autorisée par devant nous quant à ce, demeurants au lieu et mestairie du Perrin dite paroisse de Neufville, ladite Verger fille et héritière en partie de deffunts Michel Verger et Jeanne Rochepault vivant ses père et mère, **et par représentation dudit Michel Verger héritiers en partie de ladite deffunte Renée Verger vivante aussi leur tante** »

34-Jacquine VERGER x Pierre LEMESLE « à h. homme Jacques Lemelle marchand demeurant à Haute Follye paroisse de Montreuil sur Maine **aussi héritier pour un quart en une testée de ladite deffunte Renée Verger vivante aussy sa tante** »

En conclusion, Jacques Verger avait 2 sœurs

1. Renée, sans doute SA,
2. Mathurine épouse de Charles Chauvin,

et il a eu d'un lit :

1. Marie épouse de Marin Grandière,
2. Michel époux de Jeanne Rochepault
3. Jacquine épouse de Pierre Lemesle.

Jacques Verger x1 N. x2 avant 1615 Mathurine Thibault

Le patronyme VERGER est présent à Gené et Marans, sur (voir mes propres relevés) proches Andigné et le Lion-d'Angers, dès 1577, avec en particulier un notaire, mais aucune trace de Jacques.

Les baptêmes d'Andigné commencent en 1600 mais ne donnent rien avant 1615.

Il semble que Jacques Verger vienne d'ailleurs, et qu'il soit veuf lorsqu'il épouse, avant 1615, Mathurine Thibault. En effet, en 1659, Jean Plassais est dit oncle de Jeanne Lemelle : « Chambellay, le 9 janvier 1659 ont été faite la nopce de mariaige de Ollivier Levesque fils de défunt Jean Levesque et Marie Mausion de ceste paroisse de Chambellay et de Jehanne Lemesle fille de défunt Pierre Lemesle et Jacquine Verger de la paroisse du Lion d'Angers en présence de Omer ? Huret et Mathurin Perrault proches parents dudit Levesque, de **Jacques Marion, Jean Plassais oncles de ladite Lemelle** et ladite Jacquine Verger mère, et tous lesquels ont dit ne savoir signer ». Or, Jean Plassais est l'époux de Renée Verger, elle-même fille de Jacques et Mathurine Thibault, alors que Jeanne Lemesle est fille de Jacquine Verger, donc Jacquine Verger serait fille du même Jacques Verger mais d'un premier lit, introuvable à ce jour.

Ils sont dit « métayers de la Tremblaye » sur le b de leur fils Jacques en 1628 et sur le b de Renée Marion à Montreuil en 1643 dont est marraine « Renée Verger fille de Jacques Verger **méteier de Tremblaye** paroisse du Lion ».

La Tremblaie est située sur la paroisse du Lion-d'Angers, mais à 1,2 km du bourg d'Andigné, et 5 km du bourg du Lion, ce qui explique la fréquentation de l'église plus proche d'Andigné.

Le rôle de la taille du Lion-d'Angers pour l'année 1644, que j'ai relevé et analysé sur mon site, donne Jacques Verger, métayer à la Tremblaye, et Michel Verger métayer à Beaumont, chacun taxé à 90 livres, ce qui les situe dans les 10 % les plus taxés. Pierre Lemesle est taxé à 100 livres, ce qui le situe dans les 5% supérieurs.

« furent célébrés les nopces et espousailles de Jehan Davy fils de René Davy métayer aux Sacerier, avecque Mathurine Verger fille de Jacques Verger métayer demaurant à la Tramblaie »

Il existe à Saint-Martin-du-Bois, le 12 février 1627 un acte curieux : « Le 13 mai nopces furent faictes en l'église de St Martin du Bois par moy vicaire sousigné de Mathurin Berthelot nostre paroissien et de Jehanne Verger fille de N. Verger et N. Thibault paroissien du Lion d'Angers » Or, il existe bien une Jeanne Verger fille de Jacques et Mathurine Thibault, mais elle n'a que 11 ans à l'époque !

Jacques VERGER † Le Lion-d'Angers 24 août 1645 **[Concernant ce Jacques Verger, il subsiste quelques questions, combien de femme avait il eut, avait il épousé 2 femmes Thibault, cela reste un mystère]** x1 N. décédée avant 1615 x2 avant 1615 Mathurine THIBAUT † Le Lion-d'Angers 31 octobre 1639

1-Mathurine VERGER x Le Lion d'Angers 4 février 1625 Jean **DAVY** Dont postérité suivra

2-Jacquine VERGER † après Janvier 1659 (mariage de sa fille Jeanne) et avant 1671 (mariage de Jacques). Fille de Jacques. Elle n'est pas née au Lion x Le Lion d'Angers 15 juin 1628 (sans filiation) Pierre **LEMESLE** Il n'est pas né au Lion mais né vers 1595 † après août 1652 (naissance de sa fille Mathurine) et avant janvier 1659 (mariage de sa fille Jeanne) Dont postérité suivra

3-Michel VERGER † Le Lion-d'Angers 1^{er} juin 1648 x Le Lion-d'Angers 20 septembre 1632 Jeanne **ROCHEPAULT** Dont postérité suivra

4-Marie VERGER x Marin GRANDIERE « Marin Berthelemy et Anne les Girandière frères et sœur enfants de deffuncts Marin Girandière et Marie Verger, vivants leurs père et mère **et par représentation de ladite Marie Verger leur mère héritiers en partie de ladite deffunte Renée Verger vivante aussi leur tante**, lesdits Marin Jeanne les Girandière majeurs se faisant fors dudit Berthelemy Girandière leur frère à ce présents promettant s'obliger solidairement et en fournir dabondant ratiffier et agréer ces présentes lors qu'il aura atteint l'âge de majorité à peine etc néanmoins etc demeurant scavoire lesdits Marin et Anne en la paroisse de Molière filletterye de Chemazé, et ledit Berthelemy en la paroisse de Monguillon »

- 5-Mathurine VERGER (du x2 Mathurine Thibault) **Le contrat de mariage de 1636 trouvé en janvier 2013 la donne fille de Jacques et la vente passée en 1641 par Davy son second mari la donne fille de Mathurine Thibault.** † Montreuil sur Maine 23 décembre 1680 x1 (par contrat 9 juin 1636) Jacques **MARION** † Montreuil sur Maine 9 novembre 1665 Veuf de Perrine Bordier x2 Jean **DAVY** métayer à Grigné à Grez-Neuville Dont postérité suivra
- 6-Perrine VERGER (du x2 Mathurine Thibault) x Angers la Trinité 24 mai 1631 Etienne **VERDON** fils de Mathurin et Olive Fournier Dont postérité suivra
- 7-Jeanne VERGER °Andigné 24 février 1615 « Jehanne fille de Jacques Verger et de Mathurine Thibault sa femme a été baptisée Jehan Lemesle estoit parrain et Perrine Thibault estoit marraine – vue 39 »
- 8-Sébastien VERGER °Andigné 25 janvier 1618 « Sebastian Vergier fils de Jacques Vergier et Mathurine Thibault a été baptisé le 25 janvier 1618 Sebastian Gasnier estoit parrain et Renée Davy estoit marraine – vue 45 »
- 9-Renée VERGER °Le Lion-d'Angers 26 novembre 1620 « a été baptisé par moy chappelain habitué en l'église du Lyon d'Angers soubzsigné Renée Verger fille de Jacques Verger et de Mathurine Thibault parrain René Crannier marraine Mathurine Thibault lesquels parrain et marraine ont dit ne savoir signer – vue 2 » x Le Lion-d'Angers 8 juillet 1646 Jean **PLASSAIS** Dont postérité suivra
- 10-Michelle VERGER °Andigné 25 octobre 1625 « Michelle Verger fille de Jacques Verger et Mathurine Thibault du Lyon a été baptisée le 25 octobre dit an 1625 par nous curé d'Andigné soubzsigné Jehan Davy a été parrain et Michelle Plassais pour marraine le tout dudit Lyon d'Angers – vue 64 »
- 11-Jacques VERGER °Andigné 27 septembre 1628 « Jacques Verger fils de Jacques Verger et Mathurine Thibault **mesteier de la Tremblaye** a été baptisé mercredy 27 de septembre en ceste année l'an 1628 Pierre Lemelle [**probablement beau-frère par alliance avec Jacquine Verger**] a été parrain et Mathurine Tourneulx a été la marraine – vue 71 »

Mathurine Verger x 1625 Jean Davy

Mariage au Lion d'Angers le 4 février 1625 « furent célébrés les nopces et espousailles de Jehan Davy fils de René Davy métayer aux Sacerier, avecque Mathurine Verger fille de Jacques Verger métayer demourant à la Tramblaie »

Mathurine VERGER x Le Lion d'Angers 4 février 1625 Jean **DAVY**

1-Michel DAVY † après mars 1680 vit au Lion

2-Michelle DAVY † après mars 1680 x Urbain JAMBU demourant à Angers la Trinité en 1680

3-Jeanne DAVY † avant 1680 x Pierre BOUVET

31-Jeanne BOUVET x Guy DUPONT demourant à Neuville en 1680

32-Catherine BOUVET † après 1680

5-Mathurine VERGER (du x2 Mathurine Thibault) **Le contrat de mariage de 1636 trouvé en janvier 2013 la donne fille de Jacques et la vente passée en 1641 par Davy son premier mari la donne fille de Mathurine Thibault.** † après 1670 et avant 1688 x1 Jean DAVY métayer à Grigné à Grez-Neuville x2 (par contrat 9 juin 1636) Jacques **MARION** †/1688 veuf de Perrine Bordier Dont postérité suivra

Michel Verger x 1632 Jeanne Rochepault

Mariage au Lion-d'Angers « ont été célébrées les espousailles de Michel Verger et de Jeanne Rochepault **en présence de Jacques Verger père du marié** et Jan Rochepault père de la mariée et plusieurs autres par moy curé soubzsigné »

Jeanne Rochepault est marraine au Lion-d'Angers le 12 décembre 1632 de Jeanne Lemesle fille de Pierre et Jacquine Verger, donc à titre de tante maternelle par alliance de l'enfant.

Michel VERGER † Le Lion-d'Angers 1^{er} juin 1648 Fils de Jacques VERGER, que l'on suppose le même que celui qui épouse en 2^e noces Mathurine Thibault x Le Lion-d'Angers 20 septembre 1632 Jeanne ROCHEPAULT

1-Jean VERGER °Le Lion-d'Angers 20 juin 1633 « a été baptisé Jean fils de Michel Verger et Jeanne Rochepault a été parrain **Pierre Lemesle [oncle paternel par alliance car époux de Jacquine Verger]** et marraine **Jeanne Verger [tante paternelle]** – vue 101 »

- 2-Mathurine VERGER °Le Lion-d'Angers 20 juin 1633 « a esté baptisé Mathurinne fils de Michel Verger et Jeanne Rochepault a esté parrain Jean Davi et marraine **Mathurine Verger [tante paternelle]** – vue 101 »
- 3-Jacquine VERGER °Le Lion-d'Angers 27 août 1634 « a esté baptisée Jaquinne fille de Michel Verger et Jeanne Rochepau a esté parrain honneste homme Estienne Lejay marchand et marraine **Jacquine Verger [tante paternelle]** tous de cette paroisse – vue 108 »
- 4-Sébastien VERGER °Le Lion-d'Angers 24 février 1637 « a esté baptisé Sébastien filz de Michel Verger et Jeanne Rochepau méteier à la Brostière a esté parrain **messire Sébastien Verger (s)** marraine honneste fille Renée Domin (s) – vue 125 »
- 5-Jacques VERGER °Le Lion-d'Angers 9 août 1640 « a esté baptisé par moy vicaire soubzsigné Jacques fils de Michel Verger et Janne Rochepault sa femme a esté parrain **Jacques Marion [oncle paternel par alliance car époux de Mathurine Verger]** marraine honneste femme Perrine Verger **[semble être l'épouse d'Etienne Verdon]** lesquels ont dit ne savoir signer – vue 8 »
- 6-René VERGER °Le Lion-d'Angers 30 septembre 1641 « a esté baptisé par moy vicaire soubzsigné René filz de Michel Verger et de Jehanne Rochepault sa femme a été parrain missire Pierre Boyvin prêtre et marraine honneste fille Anne Domin – vue 16 »

Mathurine Verger x avant 1639 Jacques Marion

On sait par le mariage à Chambellay « Le 9 janvier 1659 ont esté faite la nopce de mariaige de Ollivier Levesque fils de défunt Jean Levesque et Marie Mausion de ceste paroisse de Chambellay et de Jehanne Lemesle fille de défunt Pierre Lemesle et Jacquine Verger de la paroisse du Lion d'Angers en présence de Omer ? Hiret et Mathurin Perrault proches parents dudit Levesque, de **Jacques Marion, Jean Plassais oncles de ladite Lemelle** et ladite Jacquine Verger mère, et tous lesquels ont dit ne savoir signer » Ce qui mettrait Jacques Marion beau-frère de Jacquine Verger.

Jacques Marion, fils, est dit fils unique, mineur en 1688, ayant pour curateur Jacques Lemesle, le fils de Pierre et Jacquine Verger

« Le 9 juin 1636² avant midy, par devant nous René Billard notaire de la chastelenye du Lyon d'Angers furent présent en leurs personnes establis et deument soubzmis soubz ladite cour chacuns de Jacques Marion mestaiier demeurant au lieu du Port paroisse de Monstreul sur Maisne d'une part, - et Jacques Verger mestaiier demeurant au lieu de la Tremblaye paroisse dudit Lyon d'autre part - lesquels confessent avoir fait les accords et promesses de mariage qui s'ensuivent, c'est à savoir que ledit Verger a promis et par ces présentes promet de donner en mariage audit Marion Mathurine Verger sa fille et iceluy faire solemniser en face de sainte église catholique apostolique et romayne toutefoys et quantes pourveu qu'il ne s'y trouve cause et empeschement légitime - à l'oeuvre et augmentation duquel mariage ledit Verger a promis et par ces présentes promet donner et bailler à ladite Mathurine Verger sa fille en advancement de droit successif la somme de 180 livres savoir dedans le jour de la bénédiction nuptiale la somme de 120 livres tz et le reste montant la somme de 60 livres tz dedans 6 mois prochainement venant, le tout faisant ensemble ladite somme de 180 livrse tz - de laquelle somme de 180 livres tz ledit Marion a promis et s'oblige en mettre et convertir en acquets d'immeubles la somme de 120 livres tz dedans ung an prochainement venant qui sera censée et réputée le propre patrimoyne et matrimoyne de ladite future espouse et à deffault de ce faire ledit futur espoux a assigné et assigne sur tous et chacuns ses biens meubles et immeubles la somme de 120 livres - et le surplus montant la somme de 60 livres qui demeurera nature de meubles entre lseditz futurs espoux lesquels entreront en communauté de biens dès le jour de leur bénédiction nuptiale nonobstant la coustume à laquelle lesdites parties ont renoncé et dérogé en ce regard - et a ledit Marion assigné et assigne douaire coustumier à sadite future espouse cas de douaire advenant suivant la coustume - demeurera tenu ledit Marion faire faire inventaire des biens de la communauté de luy et de deffunte sa femme aaparavant ladite bénédiction nuptiale - dont et audit contrat de mariage promesses et tout ce que dessus est dit tenir etc obligent lesdites parties respectivement etc renonçant etc foy jugement et condamnation etc - fait et passé audit Lyon

² AD49-5E36 devant René Billard notaire du Lion d'Angers

maison de Pierre Marin oste présents honnestes hommes Estienne Verdon marchand tanneur gendre dudit Verger demeurant audit Lyon, Pierre Bodere marchand demeurant audit Monstreul, et Nicollas Blouin clerc demeurant audit Lyon tesmoins - lesdits Verger et Marion ont dit ne savoir signer »

Mathurine VERGER † après 1670 et avant 1688 Que l'on ne savait plus ou mettre en date de fin août

2011 mais que le contrat de mariage de 1636 trouvé en janvier 2013 donne fille de Jacques x
(par contrat 9 juin 1636) Jacques **MARION** †/1688 veuf de Perrine Bordier

- 1-Pierre MARION °Montreuil-sur-Maine 14 mai 1637 « fils de Jacques Marion et de Mathurine Verger son épouse, **méteiers de la métairie du Port** parein Pierre Bodere le Jeune fils de Pierre Bodere et de †Jehanne Bordier, marene **Jehanne Verger fille de Jacques Verger [probablement tante maternelle et celle qui est née en 1615 fille de Mathurine Thibault]** » x Montreuil-sur-Maine 23.11.1666 Louise BOUVET °Montreuil-sur-Maine 17.10.1644 Dont postérité FAMILLE BOUVET
- 2-Jacques MARION °Montreuil-sur-Maine 26 janvier 1639 « filz de Jacques Marion et de Mathurine Verger **méteiers du Port**, parein Me Jehan Menart prêtre chapelain dudit Montreuil marene **Jacquine Verger [même si elle n'est pas spécifiée ici comme épouse de Pierre Lemesle, c'est elle, et tante maternelle de l'enfant]**»
- 3-Mathurine MARION °Montreuil-sur-Maine 18 décembre 1640 « fille de Jacques Marion et de Mathurine Verger sa femme, méteiers du Port, parain Pierre Lemelle méteier du Grand Courgeon **[oncle maternel car époux de Jacquine Verger]** et mareine Marie Verger paroissienne du Lyon **[probablement tante maternelle]** » x Nicolas **DELESTRE** Dont postérité suivra
- 4-Perrine MARION °Montreuil-sur-Maine 9 juin 1642 « fille de Jacques Marion et de Mathurine Verger mestiers du Port, parain Jehan Lemoyne meteier du Houst, marene Perrine Tibault fille de Maurisse Tibault de Vildavy »
- 5-Renée MARION °Montreuil-sur-Maine 29 septembre 1643 « fille de Jacques Marion et de Mathurine Verger méteier du Port parein noble Urban Guesdon S^r du Hault Plessis conseiller du roy mareine Renée Verger fille de Jacques Verger **méteier de Tremblaye** paroisse du Lion **[tante maternelle]** »
- 6-Jacquine MARION °ca 1644 †Montreuil-sur-Maine 25.10.1714 x Montreuil-sur-Maine 25 juin 1667 Jean **BOUVET** °Montreuil-sur-Maine 4.4.1634 †idem 6.1.1679 Dont postérité FAMILLE BOUVET
- 7-Renée MARION °Montreuil-sur-Maine 6 septembre 1654 « a esté baptizé sur les fonts baptismaux de Monstreul sur Mene et nommée Renée fille de Jacques Marion et de Mathurine Verger meteier du Port parrain René Delahaye meteier de Tescourt marraine Renée Verger » x (ctm 10 août 1672 devant Godillon au Lion d'Angers) Jean **POILASNE** Dont postérité suivra

Mathurine Marion x Nicolas Delestre

Ils vivent à la métairie de St Henis en 1670

Mathurine MARION °Montreuil-sur-Maine 18 décembre 1640 Fille de Jacques MARION et de Mathurine VERGER x Nicolas **DELESTRE**

- 1-Guy DELESTRE °Andigné 19.10.1667 Filleul de Guy de Franquetot S^{gr} de St Hénis, et D^{elle} Charlotte Delahaye
- 2-Pierre DELESTRE °Andigné 9.9.1668 Filleul de Pierre Marion oncle maternel D^t à Montreuil sur Maine, et de Mathurine Latté grande mère paternelle
- 3-Jacques DELESTRE °Andigné 16.1.1670 Filleul de Jean Delestre fils de †Nicolas Delestre et de Mathurine Latté oncle paternel D^t à St Hénis, et de **Mathurine Verger veuve de †Jacques Marion grande mère maternelle D^t paroisse de Montreuil**

Renée Marion x 1672 Jacques Poilasne

« Le 10 août 1672³ avant midy, furent présents establis soubzmis honneste garson Pierre Poillasne mestayer fils de deffunts **Jacques Poillasne et Louize Plassais vivant ses père et mère y demeurant au lieu et mestairie de la Hinnebaudière en la paroisse dudit Lion d'Angers d'une part, honneste fille Renée Marion fille de deffunt Jacques Marion et Mathurine Verger ses père et mère, ladite Verger à ce présente, demeurante au lieu et mestairie du Port paroisse de Montreuil sur Maine**

³ AD49-5E12-2 devant Michel Godillon notaire royal et de la sénéchaussée d'Angers résidant au Lion-d'Angers

d'autre part, lesquels ont ce jourd'huy fait et font entre eux les accords pactions promesses et conventions matrimoniales qui ensuivent sur le traité et accord du futur mariage d'entre lesdits Poillasne et Marion, auparavant d'avoir receu aucune bénédiction nuptiale c'est à savoir qu'ils se sont mesmes ledit Plassais (c'est manifestement un lapsus du notaire pour « Poillasne ») de l'avis et consentement de Mathieu et René les Plassais ses oncles demeurant audit Montreuil et ladite Marion aussi de l'avis et consentement de ladite Verger sa mère et de Pierre Marion son frère, demeurants audit Montreuil, promis et promettent la foy du mariage l'un à l'autre et promettent la sollempniser en face de notre mère la sainte église catholique apostolique et romaine toutefois et quantes que l'un en requerra l'autre cessant tout légitime empeschement, en faveur et considération duquel mariage a promis et s'est obligé ladite Verger bailler en advancement de droits successifs à ladite Renée Marion sa fille la somme de 260 livres en meubles savoir 200 livres en argent et les 60 livres en meubles payable savoir lesdites 60 livres en meubles le jour des espouzailles et lesdits 200 livres en argent à deux termes et esgaux paiements la moitié dans 6 mois et l'autre moitié dans 6 mois ensuivant, à compter du jour des espouzailles le tout prochainement venant, de laquelle somme de 260 livres promis il y en aura et demeurera la somme de 60 livres communs qui entreront en leur future communauté et le surplus montant la somme de 200 livres qui demeureront propre patrimoine et matrimoine à ladite future espouse pour elle ses hoirs et ayant cause, promet et s'oblige ledit futur espoux après l'avoir receue la mettre et convertir en achapt d'héritages en ce pays et duché d'Anjou, cas de mort advenant d'eux deux sans enfants chacun d'eux deux aura prendra ladite future espouse elle ses hoirs ladite somme de 200 livres mobilisée avecques ses abits sur les plus clairs biens de leur dite communauté s'ils y peuvent suffire, synon en défaut ce qu'il en pourra manquer et desfaillir se prendra sur les plus clairs biens dudit futur espoux qui y demeurent affectés et hypothéqués dès ce jour, - et pour ce qui eset dudit futur espoux ladite future espouse l'a pris et prend avecq tous et chacuns ses droits noms raisons actions et hypothèques escheux et à eschoir et fera faire ledit futur espoux dans un an prochain venant inventaire et appréciation de ses meubles effets au pied des présentes pour savoir ce qu'il pourra entrer dans leur dite communauté, dont il en entrera de sa part pareille somme de 60 livres qui seront communs avec ceux de ladite future espouse, laquelle communauté de bien s'acquérera entre lesdits futurs conjoints dès le jour des espouzailles nonobstant la coutume de ce pays et duché d'Anjou, à quoy les parties ont pour ce regard dérogé et renoncé dérogent et renoncent, - et a ledit futur espoux assis et assigné assiet et assigne à ladite future espouse doire (sic) coustumier sur tous et chacuns ses biens immeubles présents et advenir qu'il et pourra avoir lors de son deceptz (sic) en quelques lieux et places qu'ils soient situés et assis soit en cette province ou hors d'icelle, - auquel contrat de mariage obligation et tout ce que dessus lesdites parties l'ont ainsi voulu stipulé et accepté et à ce tenir etc dommaiges etc obligent lesdites parties respectivement eux etc mesme ladite Verger mère au paiement de ladiet somme de 260 livres par elle promise au terme comme dit est elle etc et par especial lesdites parties au bénéfice de division etc renonçant etc dont etc fait et passé audit Lion d'Angers maison de nous notaire en présence de François Planchenault garde du corps du roy demeurant à Bouillé Ménard estant de présent en ce lieu, honneste homme Jean Delahaye marchand hoste demeurant audit Lion, George Marchais marchand sarger demeurant à Chanteussé estant aussy de présent en ce lieu tesmoins etc toutes les parties ont déclaré ne scavoir signer fors ledit futur espoux enquis de ce »

Renée MARION °Montreuil-sur-Maine 6 septembre 1654 x (ctm 10 août 1672 devant Godillon au Lion d'Angers) Jean **POILLASNE**

1-Mathurine POILLASNE x Le Lion-d'Angers 24 novembre 1693 Jacques **REMOUÉ** fils de Jean et Magdeleine Thibault

2-Jeanne POISLANE °Le Lion-d'Angers 3 août 1677 « a esté baptisée Jeanne fille de Pierre Poillasne et de Renée Marion sa femme demeurant à la Hinnebaudière a esté parrain Nicolas Delestre métayer à St Henis paroisse d'Andigné marraine Jeanne Fourmy femme de Mathurin Rochepault métayer de Chemats de cette paroisse »

2-Perrine POISLANE °Le Lion-d'Angers 7 janvier 1680 « a esté baptisée sur les fonds baptismaux du Lion d'Angers par nous prêtre curé soussigné Perrine fille de Pierre Poillasne et de Renée Marion sa femme fut parrain Pierre Plassais et marraine Mathurine Marion, lesquels ont dit ne savoir signer »

3-Renée POISLANE °Le Lion-d'Angers 2 novembre 1681 « a été baptisée sur les fonds baptismaux du Lion

- d'Angers par nous prêtre soussigné Renée fille de Pierre Poislasne et de Renée Marion ses père et mère a été parrain Mathurin Rochepeaux et marraine Michelle Poislasne »
- 4-Jacquine POISLANE °Le Lion-d'Angers 4 avril 1683 « a été baptisé sur les fonds baptismaux du Lion d'Angers par nous prêtre vicaire soussigné Jacquinne fille de Pierre Poislasne et de Renée Marion ses père et mère a été parrain René Poislasne et marraine Jacqueline Marion »
- 5-Pierre POISLANE °Le Lion-d'Angers 16 février 1686 « a été baptisé sur les fonds baptismaux du Lion d'Angers par nous prêtre vicaire soussigné Pierre fils de Pierre Poislasne et de Renée Marion ses père et mère a été parrain h. homme Jacques Lemesle (s) de la paroisse de Montreuil sur Maine et marraine [*filis de Jacqueline Verger, donc grand oncle du baptisé*] damoiselle Françoise Planchenault (s) de la paroisse de la Trinité d'Angers »
- 6-René POISLANE °Le Lion-d'Angers 9 avril 1688 « a été baptisé sur les fonds baptismaux du Lion d'Angers par nous prêtre vicaire soussigné René fils de Pierre Poylasne et de Renée Marion sa femme, il n'asquit le 5 de ce mois, a été parrain Pierre Plassais et marraine Mathurine Poylasne tous de cette paroisse »
- 7-Marie POISLANE °Le Lion-d'Angers 14 octobre 1689 « a été baptisée sur les fonds baptismaux du Lion d'Angers par nous prêtre vicaire soussigné Marie fille de Pierre Poislasne et de Renée Marion sa femme a été parrain Jacques Placet et marraine Jeanne Delestre de la paroisse d'Andigné qui ont dit ne savoir signer »

Perrine Verger x 1631 Etienne Verdon

Mariage à Angers la Trinité « le 24 mai 1631 nous prêtre chanoine curé en l'église de la Trinité d'Angers soussigné avons reçu à la bénédiction nuptiale Estienne Verdon fils de defunct Mathurin Verdon et d'Olive Fournier de la paroisse du Lion d'Angers d'une part, et Perrine Verger fille de Jacques Verger et de Mathurine Thibault de cette paroisse de la Trinité d'autre part, et ce en conséquence des fiances cy davant faictes du 26 avril 1631 lesquelles ont été suivues des bans et proclamations continues par trois fois et trois jours solempnels suivant l'ordre de l'église tant en cette paroisse de la Trinité qu'en celle du Lion sans opposition ny déclaration d'empeschement comme il nous a paru par le certificat et permission de Mr Duval vicaire de monsieur le curé du Lion en date du 18 mai 1631 signé Duval, en présence de Charles Barbereau l'un des receveur du Ronceray, Maturin Rinault, Maturin de Minsé et plusieurs autres »

Etienne Verdon est parrain de Jeanne Lemesle °Le Lion-d'Angers 12 décembre 1632 fille Pierre et Jacqueline Verger - Perrine Verger est marraine de Jacques Verger fils de Jacques et Mathurine Thibault °Le Lion-d'Angers 9 août 1640 « marraine honneste femme Perrine Verger »

Ils donnent des parrains et marraines notables. Pourtant la présence de Mathurine Thibault marraine de leur fille Françoise en 1635 laisse présumer une parenté avec les Verger ci-dessus.

Perrine VERGER Fille de Jacques VERGER et de sa 2° épouse Mathurine THIBAUT x Angers la Trinité 24 mai 1631 Etienne **VERDON** fils de Mathurin et Olive Fournier

- 1-Anne VERDON °Le Lion-d'Angers 27 février 1634 « a été baptisée par moy curé soubsigné Anne fille d'Estienne Verdon et de Perrine Verger a été parrain maistre Pierre Testard (s) sieur de Laubardière et esleu en l'élection d'Angers, marraine honorable femme Mathurine Bardière »
- 2-Françoise VERDON °Le Lion-d'Angers 4 avril 1635 « a été baptisée Françoise fille d'Estienne Verdon et Perrine Verger a été parrain François Verdon marraine Mathurine Thibault [*probablement l'épouse de Jacques Verger*] lesquels ont dit ne savoir signer – vue 113 »
- 3-Charlotte VERDON °Le Lion-d'Angers 30 mai 1639 (*acte non trouvé*)
- 4-Etienne VERDON °Le Lion-d'Angers 13 mars 1641 « baptisé Estienne fils de honorable homme Estienne Verdon et honneste femme Perrine Verger son espouse, a été parrain honorable homme René Billard sieur de Laubardière marraine honneste femme Magdeleine Lefaucheu »
- 4-Pierre VERDON °Le Lion-d'Angers 26 janvier 1644 « a été baptisé par moy soubsigné Pierre filz de Estienne Verdon et de Perrine Verger ses père et mère a été parrain maistre Estienne de la Rue sieur de la Chenaie marraine Anne Verdon laquelle a dit ne savoir signer »

Renée Verger x 1646 Jean Plassais

Mariage au Lion-d'Angers, perdu parmi des pages des baptêmes du registre 1586-1664 vue 80 : « Le (blanc, et ce qu'on lit en chiffres pour 81 est le folio du manuscrit et non la date) juillet ont été espousez Jean Plassais fils de Jean et Regnée Gode, et Regnée Verger fille de défunt Jacques Verger et de défunte Mathurine Thibault dans l'église du Lion d'Angers par moy vicaire soubzsigné en présence de (blanc) - vue 80 »

On observe une curieuse mention dans les parrainages en 1652, qui semblerait signifier que ce Pierre Plassais est frère, mais compte tenu que le mariage de Jean Plassais est filiatif, et n'indique aucun veuvage, il est probable que le terme « frère » doit se comprendre comme « frère de l'époux » et non de l'enfant.

Une Renée Verger est marraine au Lion le 29 juillet 1654 de Louise et Renée Rochepault filles de Pierre et de Renée Rousseau - vue 89.

Mathurine Thibault pourrait être celle qui est née au Lion le 5 mars 1588 fille de Mathurin et Guillemine Rochepault.

Renée VERGER °Le Lion-d'Angers 26 novembre 1620 † idem 7 février 1705 Que l'on suppose celle qui est la fille de Jacques VERGER et de Mathurine THIBAUT x Le Lion-d'Angers juillet 1646 Jean **PLASSAIS**
† Le Lion-d'Angers 14 avril 1665

- 1-Jacques PLASSAIS °Andigné 27 février 1648 « Jacques Plassays filz de Jean Plassays et de Renée Verger son espouse a esté baptizé par moy vicaire soubzsigné le 27 febvrier 1549 a esté parrain Mathieu Plassays a esté marraine Mathurine Verger **[probablement tante maternelle]** lesquels ont déclaré ne savoir signer – vue 137 »
- 2-Jean PLASSAIS °Le Lion-d'Angers 9 septembre 1649 « a esté baptizé par moi prêtre soubzsigné Jehan filz de Jehan Plassais et de Renée Verger ses père et mère, a esté parrain Jacques Poillasne marraine Jehanne Verger **[probablement tante maternelle]**, lesquels ont dit ne scavoit signer – vue 39 »
- 3-Pierre PLASSAIS °Le Lion-d'Angers 31 mars 1652 « fut baptisé par moy curé du Lion Pierre Plassais fils de Jan Plassais et Renée Verger ses père et mère son parrain **et frère Pierre Plassais** et Jacqueline Verger qui ne savent signer – vue 61 »
- 4-Louise PLASSAIS °Le Lion-d'Angers 11 juillet 1654 « baptisée Louise fille de Jean Plassais et Renée Verger ont esté parrain René Plassais et marraine Louise Plassais – vue 88 »
- 5-René PLASSAIS °Le Lion-d'Angers 19 novembre 1656 « fut baptisé par moy curé de céans René fils de Jean Plassais et Renée Pelletier **[lapsus du curé, car c'est la marraine qui présente toujours l'enfant et elle est une Pelletier]** parrain René Fourmy marraine Jeanne Pelletier ne sachant signer – vue 108 »
- 6-Charlotte PLASSAIS °Le Lion-d'Angers 24 août 1660 « a esté baptisée par moy vicaire de céans Charlotte fille de Jean Plaissais et Renée Verger ses père et mère parrain Charles Delestre et marraine Renée Verger lesquels ont dit ne savoir signer – vue 139 »

Verger non rattachés à ce jour :

Jeanne Verger dcd le 29/05/1691 au lion dite veuve de Jean Fourmy

- 1-Jeanne FOURMY °Le Lion-d'Angers 9 octobre 1647
- 2-Jacquine FOURMY °Le Lion-d'Angers 17 mars 1649
- 3-Etienne FOURMY °Le Lion-d'Angers 15 mai 1655

André VERGER x Renée

- 1-Louis VERGER °Lion-d'Angers 10.11.1540
- 2-Renée VERGER °Lion-d'Angers 5.5.1542
- 3-Jean VERGER °Lion-d'Angers 24.2.1545 qui pourrait être le père de Jacques VERGER

Jean VERGER x N.

- 1-Renée VERGER °Gené 22 juin 1577 « fille de Jean et (blanc), filleule de Renée Formont, et de Jeanne Formont, et de Benoiste Gernigonne »

Jean VERGER x Marguerite TROPVALLET

- 1-Ester VERGER °Gené 15 novembre 1580 « fille de Jean et de Marguerite Tropvallet, filleule de Nicollas

- Lemer, D^{elle} Hester fille de M^r de Beauvoys et de Jacqueline Gernigon »
 2-Perrine VERGER °Gené 23 novembre 1581 « fille de Jean et de Marguerite Tropvallet, filleule de Berthelemy Ermouin, et de Perrine Gernigon et de Perrine Plassays »
 3-Charles VERGER °Gené 30 septembre 1583 « fils de Jean et de Marguerite Tropvallet, filleul de Missire Charles Gernigon, et de Estienne Hermouin et de Jeanne Taillebois »
 4-René VERGER °Gené 24 juin 1590 « fils de Jean et de Marguerite Tropvallet, filleul de Pierre Bersin et de M^e René Cherpantier vicaire et de Jullienne Buret »

Jean VERGER x Perrine HUDBIN

- 1-Barthelemy VERGER °Gené 29 mai 1581 « fils de Jean et de Perrine son épouse, filleul de Berthelemy Ermouin et de René Remouet, et de Jeanne Oudin »
 2-Simon VERGER °Gené 15 mars 1582 « fils de Mathurin et de Perrine Hudebin, filleul de M^e Symon Loussier prêtre, et de Jullien Verger et de Jeanne Formy »
 3-Adrien VERGER °Gené 30 juin 1585 « fils de Mathurin Verger et de Perrine Hudin, filleul de Jean Trillot et de Charles Grandin et de Adrienne Formy »

Louis VERGER x Anne GRANDIN

- 1-René VERGER °Gené 8 juin 1595 « fils de M^e Louys et de Anne Grandin, filleul de René Gernigon, et de François Coué et de Mathurine Trillot »
 2-Renée VERGER °Gené 25 mai 1596 « fille de M^e Louys et de Anne Grandin, filleule de René Ernault et de Perrine Coué et de Renée Verger »
 3-Jean VERGER °Gené 22 mars 1599 « fils de M^e Louys, et de Anne Grandin, filleul de Jean Delaistre et de René Grandin et de Jeanne Hermouin femme de M^e Pierre Bersin »
 4-Mathurin VERGER °Gené 17 juillet 1601 « fils de M^e Louys et de Anne Grandin, filleul de M^e Mathurin Seguin et de Mathurin Verger, et de Renée Grandin »
 5-Louis VERGER °Gené 26 novembre 1603 « fils de Louys et de Anne Grandin, filleul de Michel Seuré et de Guillemine Delestre »
 6-Macé VERGER °Gené 8 juin 1606 « fils de M^e Louys Verger, et de Anne Grandin, filleul de Macé Marion et de Jeanne Grandin »
 7-Anne VERGER °Gené 8 juin 1606 « fille de Louys et de Anne Grandin, filleule de Nicollas Duchesne et de Yzabelle Roisnard femme de Mathurin Verger »
 8-Mathurine VERGER °Gené 19 mai 1613 « fille de Loys et de Anne Grandin, filleule de Mathurin Allard et de Mathurine Gernigon. En marge : décédée le 15.2.1633 »

- 1584.02.08 VERGER Julien fils de Estienne Verger et de Marguerite Bricet, filleul de Jean Formy et de Julien Verger, et de Jeanne Bricet
 1585.07.01 VERGER Perrine fille de Jean et de Perrine Formond, filleule de Olivier Delestre, et de Mathurine Augeul, et de Perrine Delestre
 1627.04.15 VERGER Françoisse fille de honnestes personnes Jean Verger et de Françoisse Gerard, filleule de honnestes personnes Mathurin Verger et de Françoisse Boury
 1628.05.07 VERGER Michele fille d'honnestes personnes Jean et Françoisse Gerard, **D^r à la Bregennière**, filleul de Jullien Besnon et de honneste fille Renée Gerard. Décédée le 15.6.1628

mon ascendance à Jean Gallon x /1600 Guillemine Crannier

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

- 13-Jean Gallon x avant 1600 Guillemine Crannier
 12-Jacques Gallon x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jeanne Hoyau
 11-Jeanne Gallon x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jacques Lemesle
 10-Jacques Lemesle x1 Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Perrine Menard
 9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdemond
 8-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
 7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau

- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire 28 septembre 1882 Françoise Moreau
3-Madeleine Allard x Nantes 23 septembre 1907 Edouard Halbert
2-mes parents
1-moi

descendance Gallon

Mes ancêtres LEMESLE vécurent longtemps à la Haute Folie, qui provenait de la succession en 1665 de Marie Gallon, soeur de mon ancêtre Jacques Gallon, dont la fille épousera Jacques Lemesle.

Voici comment Marie Gallon l'a acquise sur les mineurs de défunts René Picquantin et Perrine Faultraye, décédés laissant des dettes importantes, et un jugement autorise la vente de la Haute Folie pour payer les dettes. Ainsi, elle est acquise pour 900 livres dont 660 pour régler les dettes. C'est dire l'importance des dettes.

« Le mardi 3 juillet 1646⁴ avant midy, furent présents establys et duement soubmis Pierre Picquantin marchand couvreur d'ardoise, Mathurin Letessier mari de Marie Picquantin marchand cordonier et Mathurin Lebouvier mary de Mathurine Boullay mareschal, lesdits Pierre Picquantin et Tessier oncles paternels et ledit Lebouvier oncle maternel de François Anthoine Jacques et Anne les Picquantins enfants mineurs scavoir lesdits François Anthoine et Anne de deffunts René Picquantin et Perrine Faultraye sa première femme, et ledit Jacques dudit feu René Picquantin et de Françoise Muschet sa seconde femme demeurants scavoir ledit Pierre Picquantin au bourg de Monstreuil sur Maine, ledit Letessier au Lion d'Angers et ledit Lebouvier au bourg de La Membrolle paroisse de Pruillé, lesquels en conséquence du jugement rendu entre lesdits Pierre Picquantin Tessier Lebouvier esdits noms et François Bonneau aussy parent desdits mineurs par messieurs les gens tenant le siège présidial d'Anjou audit Angers en date du 7 juillet 1643 portant qu'il est permis de vendre les choses cy après mentionnées pour acquiter les debtes desdits mineurs, copie duquel jugement signé de nous notaire par collation est demeuré cy attaché pour y avoir recours toutefois et quantes, ont iceux Picquantin Tessier et Lebouvier chacun d'eux seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens leurs hoirs etc renonçant au bénéfice de division discussion et d'ordre etc vendu quitté ceddé délaissé et transporté et par ces présentes vendent quitent cèdent délaissent et transportent dès maintenant et à tousjours perpétuellement par héritage et promettent garantir solidairement mesmes en leurs propres et privés noms garantir de tous troubles et charges d'hypothèques évictions et empeschements quelconques et en faire cesser les causes vers et contre tous toutefois et quantes

à **Marye Gallon demeurante en ceste ville paroisse de Saint Michel du Tertre** à ce présente stipulante et acceptante laquelle a achapté et achepète pout elle ses hoirs et ayant cause - scavoir est **le lieu et closerie appelé Haute Folie composé d'une chambre basse à cheminée, four, une petite estable au bout de ladite chambre séparée d'un pan de terrasse et où l'on met les bestiaux soubz mesme couverture le tout couvert d'ardoise**, ayreaux rues et issues qui en dépendent, le tout joignant d'un costé laterre de Me François Villiers et qui estoit cy devant en vigne d'autre costé la terre dépendant dudit lieu de Haulte Folye cy après mentionnée d'un bout la vigne des hoirs feu Me Mathurin Pasquier prêtre et d'autre bout la terre dudit Letessier

Item un jardin avec un petit monceau de terre qui est au bout le tout contenant 4 boisselées ou environ, joignant d'un costé la terre de nous notaire d'autre costé la terre dudit Letessier d'un bout la terre dudit Villiers et d'autre bout la terre du lieu de la Barillerye

Item un petit cloteau de terre labourable clos à part contenant 3 boisselées ou environ joignant d'un costé la ruelle dépendant dudit lieu d'autre costé le petit lopin de terre ou vigne de Me Pierre Allard, d'un bout la terre dudit sieur Villiers et d'autre bout un petit lopin de pré dépendant dudit lieu cy après confronté

⁴ AD19-5E8bis devant Jacques Bommyer notaire royal à Angers

Item une pièce de terre labourable close à part contenant 10 boisselées ou environ en laquelle place de terre est toutefois un monceau de terre qui appartient à nous notaire et y tenant ladite pièce d'un costé d'autre costé une planche de vigne à présent en terre dépendant du lieu de la Cremallière d'un bout la terre dudit lieu de la Barillerye et d'autre bout ladite ruelle Item 4 boisselées de terre ou environ estant en un lopin joignant d'un costé la terre de René Delahaye d'autre costé la terre de Estienne Verdon d'un bout la terre de ladite Barillerye et d'autre bout la terre dépendant de la boueste des Trépassés dudit Lion d'Angers

Item une pièce de terre contenant 2 journaux ou environ joignant d'un costé la terre dudit Verdon d'aure costé la planche de terre de la Cremallière et dudit Delahaye chacun pour son endroit et d'un bout le clos de vigne du sieur Chauvon et à présent en terre labourable

Item 3 boisselées de terre en un lopin joignant d'un costé la terre desdits Trépassés d'aure costé la voyette qui va par Chauvon d'un bout ladite pièce de 2 journaux cy dessus et d'autre bout le lopin de pré dépendant dudit lieu

Item un autre lopin de terre de 4 boisselées ou environ joignant d'un costé le chemin pour aller audit lieu de Haulte Folie d'autre costé la vigne des héritiers Pasquier d'un bout la terre dudit Letissier et d'autre bout l'ayreau dudit lieu, et ledit petit lopin de pré contenant demie hommée ou environ joignant d'un costé la voyette pour aller à la Fontaine d'autre costé la ruelle de pré dudit lieu et d'un bout la terre de ladite boueste des Trépassés, le tout sis et situé en la paroisse dudit Monstreuil sur Mayne et tout ainsy que toutes lesdites choses cy dessus vendues exprimées et confrontées se poursuivent et comportent avec leurs appartenances et dépendances sans aucunes choses en excepter retenir ne réserver que ladiet achapteresse a dit bien savoir et cognoistre pour en avoir cy devant jouy et jouist encores à présent et luy appartenant à tiltre de grâce, et qu'elles appartenoient auparavant auxdits mineurs et escheus de la succession de leurs père et mère et acquests par eux faits, à tenir lesdites choses vendues du fief et seigneurie du prieuré de Monstreuil sur Mayne et autres si aucuns sont aux cens rentes et debvoirs seigneuriaux féodaux fonciers anciens et accoustumés qui en sont deuz de quelque nature et qualité qu'elles soient en fresche ou hors fresche par deniers grains ou autrement et sans iceux approuver mesmes aux charges de la rente foncière de 64 sols qui est due chacuns ans au curé et chapelains dudit Lion d'Angers pour le legs fait par deffunte Jeanne Douard veuve Planté et au terme qui est deu, lesquels debvoirs charges et rente foncière ladite achapteresse paiera et acquitera tant du passé que de l'advenir - transportant etc et est faite la présente vendition délais et transport **pour et moyennant le prix et somme de 900 livres tournois** sur laquelle est et demeure déduit la somme de 660 livres scavoir 467 livres pour le prix du contrat que ledit deffunt René Piquantin et ledit Pierre Piquantin son frère, ledit Pierre comme son covendeur, **auroient fait à icelle achapteresse dudit lieu de Haulte Follie à grâce de 9 ans qui encores dure passé par Berruyer cy devant notaire sous cette cour le 26 octobre 1637, et laquelle somme de 467 livres ladite achapteresse auroit payée tant lors dudit contrat que depuis et par le moyen de la compensation faite lors d'iceluy jugement** qu'il luy estoit deu et comme est raporté par ledit contrat à grâce, et la somme de 193 livres tz qu'icelle achapteresse auroit aussy depuis ledit contrat à grâce payée et baillée de ses deniers en l'acquit desdites debtes desdits les Piquantin mineurs, et pour faire cesser les poursuites et contraintes que les créanciers leur vouloient faire et lesquels paiements lesdits Pierre Piquantin Letessier et Lebouvier luy auroient donné charge de faire attendu qu'ils estoient legitiment deus, qui sont savoir audit François Bonneau 16 livres pour la ferme du pré du Pont par acquit du 27 mars 1639, à Pierre Lemée comme boursier de la boueste des Trépassés dudit Lion d'Angers par acquit du 15 mai 1641 la somme de 21 livres 15 sols, à Me Jehan Godeau prêtre 60 sols pour la célébration et service d'un anniversaire dit en l'église dudit Lion fondé par ladiet Douaud pour l'année 1640 daté du 15 décembre 40, à Jeanne Seureau veuve Pierre Piton la somme de 20 livres par acquit estant au bas de la minute de l'obligation montant pareille somme que ledit René Picquantin en avoir consentie audit feu Piton passée par Bienvenu notaire de la chastellenie dudit Lion le 30 mai 1639, à noble homme Charles Bernard sieur de la Rivière pour et en l'acquit dudit Letissier la somme de 56 livres par acquit du 26 décembre 1643, et 4 livres aussi par elle payées à iceluy Letessier faisant ensemble 60 livres et que ledit ledit Letissier a dit estre à valoir sur la pension et nourriture de ladite Anne Picquantin mineure qu'il a en sa maison, au sieur Pierre Thoucalt chirurgien audit Lion d'Angers la somme de 10 livres 15 sols par son acquit du 21 décembre de ladite année 1643

pour médicaments fournis audit feu René Piquantin, plus audit sieur Godeau 64 sols pour une année dudit anniversaire et faisant part du contenu en l'acquit dudit Godeau datté du 18 décembre 1643, et à honorable femme Mathurine Bordier veuve de feu Me Charles Verdon la somme de 62 livres faisant partie des sommes de 78 livres d'une part et 24 livres 6 sols d'autre qu'icelle Gallon avoit payées à ladite Bordier par acquits estant en un feuillet de papier signé Testard les 11 mars 41 et 9 novembre 1673, le surplus du contenu esdits deux acquits montant 50 livres demeurant confus et ladite Gallon achapteresse n'estoit tenue de les payer en conséquence de sondit contrat à grâce, et reviennent lesdits payement à la susdite somme de 193 livres les acquits desquels payements ladite Gallon a présentement représentés et qu'elle a retenus par derrière elle avec autres pièces et papiers concernant lesdites choses vendues et grosse dudit jugement et copie dudit contrat à grâce, pur plus grande sureté et garantie des choses dudit contrat à concurrence en cas de trouble fors celui dudit sieur Bernard qui concerne ledit Letessier lequel iceluy Letessier a pris et receu et en contreschange ladite Gallon promet faire quite vers tous et proteste icelle Gallon demeurer subrogée ès droits et hypothèques des dessus dits et a qui elle a fait lesdits payement pour ladite garantie mesmes en ceux de la deffunte damoiselle de la Morinière Daudier pour les payement par elle faits et qui en estoit tenue par ledit contrat à grâce cy dessus datté comme aussy celui a elle acquis par l'obligation des 200 livres que ledit feu René Piquantin et Jehan Blouin luy en auroient consentye le 18 février 1634 et laquelle somme estoit déduite et rabatue par ledit contrat à grâce, laquelle demeure nulle, ensemble tous lesdits acquits qu'elle pourroit avoir et retirés comme comprins en ces présentes fors pour les hypothèques et privilèges d'iceux qu'elle s'est par expres réservés et réserve, aussy pour ladite garantie, et au moyen desdits payement revenant à la susdite somme de 660 livres tz déduit comme dit est par lesdites 900 livres, reste d'iceux la somme de 240 livres tz pour laquelle somme de 240 livres tz ladite Gallon establye et soubzmise sous ladite cour par hypothèque général et universel de tous et chacuns ses biens présents et futurs spécial et privilégié desdites choses vendues promet et s'oblige la payer et bailler auxdits vendeurs dedans 2 ans prochains venant et cependant à compter de ce jour payer et continuer la rente ou intérêts pour les fruits stipulé entre eux à la raison du denier dix huit suivant l'ordonnance, sans que la stipulation desdits intérêts puisse empescher l'exaction dudit principal et exécution des présentes ledit terme de deux ans passé, - et par expres convenu où il se trouverait cy après autres debtes aussi légitimement deux par lesdits mineurs elles seront payées et acquitées par ladite Gallon ce réquérant iceux vendeurs et suivant l'ordre qu'ils luy en bailleront laquelle en ce cas en feroit le payement à valoir sur ladite somme de 240 livres restant dudit présent contrat quoy que ledit terme cy dessus ne fut escheu, et moyennance ce que dessus demeure ledit contrat à grâce nul et résilié comme cy comprins, sur lesquelles 240 livres demeure toutefois déduit 65 sols qu'elle avoir payées et avancées ce requérant lesdits vendeurs pour les frais de l'obtention dudit jugement non compris néantmoins la gosse d'iceluy - car ainsi les parties ont le tout voulu consenty stipulé et accepté tellement que à ladite vendition promesses de garantage reconnaissance et tout ce que dessus est dit tenir etc dommages etc obligent les parties respectivement les ungs vers les autres chacun endroit soy elles leurs hoirs etc mesmes lesdits Pierre Piquantin Letissier et Lebouvier chacun d'eux solidairemet comme dit est leurs hoirs etc à ladite promesse de garantage et exécution des présentes et ladite Gallon au payement de ladite somme restant et entier accomplissement de ce que dessus etc renonçant etc et par especial aux bénéfices de division discussion et d'ordre etc dont etc - fait et passé audit Angers à notre tabler présents Jacques Gallon marchand chapelier Me Pierre Bon François Corsnier et Jehan Lemaistre praticiens demeurant audit Angers tesmoins - lesdits Letissier Lebouvier et les Gallons ont dit ne savoir signer - et en vin de marché dons et proxénettes aux médiateurs des présentes la somme de 20 livres tournois payée contant par ladite achapteresse dont les vendeur la quite en par icelle achapteresse préjudicier à ses droits et prétentions contre ledit Pierre Piquantin en privé nom ny faire novation d'hypothèques pour ce qu'il doibt, comme aussi sans préjudice audit Pierre Piquantin et Letissier à leurs droits et affaires par entre eux, ny déroger à leurs hypothèques »

Puis voici la succession de Marie Gallon, divisée en 2 lots : « Le 14 août 1665⁵ s'ensuivent 2 lots et

⁵ AD49-5^E12 Fleurs notaire

partages des biens immeubles relaissés du décès de deffunte Marie Gallon sis et situés tant ès paroisse de Montreuil sur Maine, Le Lion d'Angers et Gené, que Marie et Jeanne Gallon, filles de deffunt Jacques Gallon et Anne Gallon femme de Pierre Dubois présent et ce requérant ledit Dubois émancipé jouissants de leurs droits ayant la disposition et héritiers pour une moictié de ladite déffunte Marie Gallon et procédant tous soubz l'octorité de Jacques Crannier leur curateur aux causes et à leurs personnes et biens tous ensemble en exécution de la sentence et jugement rendu de monsieur le lieutenant général d'Anjou Angers le 23 juin 1664 signé Roustille - et chacuns de Pierre Letessier et François Gallon sa femme aussi tous héritiers pour une aultre moitié de ladite deffunte Marie Gallon pour este par eulx opté et choisy un desdits lots et partages en leur rang et ordre suivant et au désir de la coustume de ce pays et duché d'Anjou ... ». Les 2 lots concernant la division en 2 parts égales de la Haute Follie et quelques terres.

reconstitution d'après succession de Marie Gallon en août 1665

GALLON

- 1-Marie GALLON † avant août 1665 **SP**
- 2-GALLON † avant août 1665 et dont les 2 filles de son fils Jacques, aussi † avant août 1665 sont héritières d'une moitié avec Anne GALLON épouse de Pierre Dubois
- 21-Jacques GALLON † avant août 1665
 - 211-Marie GALLON héritière en août 1665
 - 212-Jeanne GALLON héritière en août 1665
- 22 (ou 213)-Anne GALLON héritière en août 1665 x Pierre DUBOIS
- 3-Françoise GALLON héritière en août 1665 pour une moitié x Pierre LETESSIER

Il pourrait se prénommer Jullien GALLON mais on ne connaît pas le nom de l'épouse, car il existe 2 baptêmes d'un Jean GALLON au Lion-d'Angers, l'un le 4 mai 1570 le second le 19 septembre 1571

Jean Gallon x avant 1600 Guillemine Crannier

Leur succession a été trouvée en 2013, alors que la succession de Marie en 1665 était connue depuis un moment. Elle montre très peu de biens, et 4 enfants vivants, et donne un époux à Jeanne qui est Mathurin Perrault, alors que Jeanne n'a pas de postérité en 1665. En outre, l'ordre de la choisi donne le rang :

reconstitution d'après succession de Jean Gallon et Guillemine Crannier, 1643

- Jean GALLON † avant octobre 1643 x Guillemine CRANNIER † avant octobre 1643
- 1-Marie GALLON
 - 2-Jacques GALLON
 - 3-Françoise GALLON x avant octobre 1643 Pierre LETESSIER
 - 4-Jeanne GALLON x avant octobre 1643 Mathurin PERRAULT

« Le ... 1643⁶ sont 4 lots et partages des choses héritaux appartenant à chacuns de Marye Gallon Jeanne Gallon, à Pierre Letessier mary de François Gallon et à Jacques Gallon et qui leur sont escheus et advenus de la succession de deffunts Jean Gallon et Guillemine Crannier vivants père et mère desdits les Gallons et ont esté lesdits lots faits et divisés par Marye Gallon comme aisnée esdites successions pour ester lesdits lots présentés et baillés à chacun de François Fourmond comme curateur en cause et quant à partage de Jeanne Gallon, Pierre Letessier mary de François Gallon et Jacques Gallon pour estre par eux choisy et obté chacun ung desdits lots en leur rang ordre et degré suivant la coustume du pais et duché d'Anjou auxquels lots et partage ladite Marye Gallon a procédé comme s'ensuit :

premier lot choisi par Jeanne Gallon et Mathurin Perrault, la plus jeune et 1ère choisissante : au premier lot est et demeure à perpétuité la moitié de la pièce de terre appelée la Jalotterye située près la Jouselinière contenant toute ladite pièce 5 journaux ou environ à prendre ladite moitié au hault d'icelle

⁶ AD49-E36 devant René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers (classé à Angers)

au bout vers Le Lion d'Angers ainsi que ladite moitié se poursuit et comporte à la charge que celui auquel demeurera ce présent lot fera et rapportera en retour de partage lors la choisie d'iceux savoir à celui auquel eschera le second lot la somme de 40 livres tz et à celui auquel eschera le troisieme lot la somme de 10 livres tz le tout en deniers contant

2ème lot choisi par Françoise Gallon et Letessier, 2ème choisissants : au second lot est et demeure à perpétuité l'autre moitié de la pièce de terre dénommée au 1er lot cy dessus à prendre icelle moitié au bas d'icelle pièce au bout qui joint la terre de la Jouselinière avecq les 40 livres tz que doit rapporter à ce lot celui qui aura le 1er lot comme dit est à la charge aussy de celui auquel eschera ce présent lot de payer pour retour de partage lors la choisie à celui auquel eschera le troisieme des présents lots la somme de 20 livres

3ème lot, choisi par Jacques Gallon 3ème choisissant : au troisième lot est et demeure à perpétuité la maison ou demeure à présent ledit Jacques Gallon situé sur la rue du cimetière du Lion d'Angers ainsi qu'elle se poursuit et comporte avecq toutes ses appartenances et dépendances

Item la tierce partie du jardin de l'Epinière sis au hault du bourg dudit Lion d'Angers avecq ce qui en dépend et ainsi qu'il a esté acquis par ledits deffunts

4ème lot resté à Marie Gallon, aînée et non choisissante : au quatrieme et dernier lot est et demeure à perpétuité le quart partye du pré appelé la Veufière contenant ladite quarte partie une hommée une corde environ et ainsy qu'il est escheu à ladite deffunte Crannier

Item une portion de terre sise sans la pièce appelée la Grée Augeul contenant ladite portion un journau une corde et demie ou environ

Item 2 mareaux de vigne une vayette entre deux contenant 5 cordes un tiers ou environ autre planche de vigne sur le bas du clos qui aboute la vaiette tendant de la Travailière à la Pesasière contenant une hommée ou environ, trois autres planches et un mareau joignant les uns les autres joignant les vignes des Mesletz contenant ung quartier deux cordes ou environ, une autre planche de vigne qui joint la vigne de Jean Augeul Restière et aboutté celle de la Pesatière, un petit mareau de vigne sur le bas qui joint celle de deffunt Jean Blouin le tout situé dans le clos de vigne, à la charge de contribuer pour une part et poriton qu'il est deu au curé du Lion suivant l'abournement en quoi lesdites vignes sont tenues

Le 20 octobre 1643 par devant nous René Billard notaire soubz la chastellenye du Lion d'Angers fut présent en sa personne establye et deument soubzmise soubz ladite cour ladite Marye Gallon demeurante au Lion d'Angers laquelle a fait et arrêté les présents 4 lots et partages aux charges et conditions et raports et retours mentionnés et insérés au bas de chacun desdits lots à la charge aussy desdits copartageants de s'entre garantir les ungs les autres les choses de chacun leurs lots - paieront les rentes et debvoirs à l'advenir deuz sur les héritages de chacun leurs lots - et pour le regard des arrérages de rente du passé si aucun sont deubz lesdits partageants les paieront en commun et auront lesdits copartageans les itres des héritages de chacun leur lot - paieront lesdits partageans les frais et vacations desdits présents lots esgalement entre eux - dont et auxquels partages a esté fait arrest par ladite Marye Gallon pour estre présentés à ses copartageans chacun en son degré rang et ordre - dont l'avons jugé et condamné par le jugement et condamnation de nostre dite cour présents Me Jehan Bomnier prêtre et René Sigoigne clerc demeurant audit Lyon tesmoings - les parties ont dit ne savoir signer

Le (acte illisible car le document est rogné en haut) par devant nous notaire susdit furent présents en leurs personnes establiz et deument soubzmis soubz ladite cour chacuns desdits Marye Gallon demeurant à Angers paroisse de saint Martin du Tertre, **Jacques Gallon chapellier** demeurant audit Lyon ledit Pierre Letessier et Françoise Gallon sa femme de luy suffisamment autorisée par devant nous quant à ce demeurant en la paroisse du Bourdire et **Mathurin Perrault et Jehanne Gallon sa femme** aussy de luy deument et suffisamment autorisée par devant nous quant à ce aussy demeurant audit Lyon, tous héritiers chacun pour une quarte partye desdits deffunts Jehan Gallon et et Guillemine Crannier lesquels ont recogneu et confessé avoir eu cognoissance des partages cy dessus et autres et ont dit bien savoir et entendre et ont tous offert procéder préalablement à la choisie d'iceux - et y procédant chacun en son degré a esté prins et obté et choisy par lesdits Perrault et Jehanne Gallon sa femme comme la plus jeune le premier desdits lots où est la moitié de la pièce de la Jalleterie - et par lesdits Letessier et François Gallon sa femme le second lot où est l'autre moitié de ladite pièce - et par ledit Jacques Gallon le troisième desdits lots où est la maison ou demeure ledit Jacques Gallon - et à ladite Marye Gallon

comme aînée en ladite succession luy est demeuré et demeure le dernier desdits lots et partages - aux charges portées et contenues par iceux ... à ladite choisie ... les dites parties à ce tenir garantir etc obligent respectivement etc renonçant etc foy jugement et condamnation etc -fait et passé audit Lyon à nostre tablier en présence de Me Jehn Bonneau pretre et René Signoine clerc demeurant audit Lyon tesmoins »

Jehan GALLON x avant 1600 Guillemine CRANNIER

- 1-Marie GALLON °Le Lion-d'Angers 26 mars 1600 † avant août 1665 et laisse la Haute Follie à diviser en 2 lots entre les enfants de feu Jacques, et Jeanne encore vivante et épouse de Pierre Letessier (voir acte notarié ci-dessus) **SP**
- 2-Jeanne GALLON °Le Lion-d'Angers 19 août 1602 « a esté baptisé par nous Bommyer vicaire Jehanne fille de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier sa femme parrain Macé Marion mestaiier demeurant à Chantepis marraine Jehanne femme de Jehan Crannier - vue 4 » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 3-Jean GALLON °Le Lion-d'Angers 10 octobre 1606 « a esté baptisé Jehan fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier sa femme parrain Robert Gallon marraine Georgine Couldrier femme de Jacques Esnault - vue 29 » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 4-Jacques GALLON °Le Lion d'Angers 6 avril 1610 † avant août 1665 « le 6 avril 1610 a esté baptisé Jacques fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier parrain Jacques Bonenfant de la Mancelerye marraine Renée Godin de la Hinebaudière » x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jeanne HOYAU Dont postérité suivra
- 5-François GALLON °Le Lion-d'Angers 18 mars 1613 « fut baptisé François fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier parrain Jehan Placet marraine Françoise Gallon (vue 56) » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 6-Françoise GALLON °Le Lion-d'Angers 8 mai 1614 « fut baptisé Françoise fille de Jan Gallon et de Guillemine sa femme parrain Symon Poupy marchand marraine fille Françoise Gallon (vue 66) » x Le Lion-d'Angers 2 mai 1641 Pierre **LETESSIER**
- 7-Jeanne GALLON °Le Lion d'Angers 23 novembre 1617 « baptisé Jeanne Gallon fille Jean Gallon et Guillemine la Crannièrre son espouse furent parrain Jullien Gallon marraine Jeanne Cousin lesquels ont dit ne savoir signer (vue 85) » † après octobre 1643 et avant août 1665 **SP** x (contrat du 10 octobre 1643 qui suit) Mathurin **PERRAULT**

Voici leur contrat de mariage : « Le samedi 10 octobre 1643 avant midy, par devant nous Jacques Bommyer notaire royal à Angers furent présents establys et duement soubmis honneste homme Pierre Perrault marchand et Mathurin Perrault aussi marchand son fils et de deffunte Jeanne Mouton demeurant ledit Pierre Perrault au bourg de Saint Remy de la Varanne, et ledit Mathurin au Lion d'Angers d'une part - et **Jeanne Gallon fille de deffunts Jean Gallon et Guillemine Crannier** ses père et mère demeurante audit Lion d'Angers d'autre part - lesquels traitant et accordant du futur mariage d'entre lesdits Mathurin Perrault et Jeanne Gallon après fiances faites, ont fait et accordé comme s'ensuit, c'est à savoir qu'ils se sont scavoit ledit Mathurin de l'octorité de sondit père et ladite Gallon de l'advis présence et du consentement **de honnestes personnes Jacques Gallon son frère marchand chapelier demeurant audit Lion et de Marye Gallon sa soeur**, promis et promettent d'habondant mariage iceluy solemniser en face de notre mère sainte église catholique apostolique et romaine si tost que l'un en sera requis par l'autre tout légitime empeschement cessant de se prendre lesdits futurs conjoints avec tous et chacuns leurs droits noms raisons et actions qui leur peuvent compéter et appartenir compétent et appartiennent à quelque titre et occasion que ce soit, consistant ceux de ladite future espouse entre autres choses en **la somme de 200 livres tz en deniers provenus tant de ses services qu'elle auroit fait que pour les jouissances de ses héritages situés en la paroisse dudit Lion dont ledit Jacques Gallon auroit jouy**, laquelle somme elle promet faire apparoir audit futur espoux 3 jours après la bénédiction nuptiale, et laquelle ayant esté receue par sondit futur espoux il promet et s'oblige employer en achapt d'héritage en cette province d'Anjou ou de rente constituée bons et vallables au nom et profit de ladite future espouse et des siens en ses estocqs et lignes pour luy tenir nature de son propre bien immeuble partimoine et matrimoine sans que ladite somme immobilisée acquests en provenant ne l'action ou actions pour l'avoir et demander puisse tomber en leur future communauté et à faulte dudit employ et acquests en a dès à présent ledit futur espoux sur tous sesbiens meubles et immeubles présents et futurs vendu et constitué à sadite future espouse rente au denier vingt et ses hoirs sont et demeurent

tenus et contraings racheter et admortir deux ans après la dissolution de leu mariage et dudit jour de dissolution en payer ladite rente chacun an jusques au dit rachapt, convenu que ce qui pourra cy après eschoir aux futurs conjoints soit de successions directes collatérales ou autrement demeurera à chacun d'eux nature de propre bien immeuble en ses estocqs et lignes du costé dont ils procèderont sans qu'ils ne l'action pour le demander puissent pareillement entrer en leur dite communauté, - chacun desdits futures paiera et acquitera les debtes qui pourroient estre deues et se trouveront estre créées et contractées jusques au jour de leur dite bénédiction nuptiale sans que l'un puisse petre etnu de celles de l'autre, - pourront ladite future espouse les enfants dudit mariage toutefois et quantes renoncer à ladite communauté et en ce faisant prendre et emporter franchement et quitement de toutes debtes ses habits baques bijoux hardes à son usage combien qu'elle y auroit parlé, desquelles elle et ses doirs seront acquités par ledit futur espoux et ses hoirs et en cas d'aliénation de leurs propres pendant ledit mariage ils en seront respectivement raplacés et récompensés sur les biens de ladite communauté s'ils sont suffisants mesmes en deffault ladite future espouse sur les propres de sondit futur espoux par hypothèque de ce jour, encores que par les contrats desdites aliénations elle y eust parlé et consenty et par iceux n'esut stipulé récompense le tout par hypothèque de ce jour, - et quand audit futur espoux ce qu'il peult avoir tant en marchandise que meubles luy demeurent aussy nature de son propre bien immeuble et aux siens en ses estocqs et lignes sans qu'il ni l'action pour le demander puissent pareillement entrer en ladite communauté, - aura ladite future espouse douaire sur tous et chacuns les biens de sondit futur espoux cas d'iceluy advenant - car les parties ont ainsy le tout voulu consenty stipulé et accepté, tellement que auxdites conventions matrimoniales promesses obligations et tout ce qui dit est tenir etc dommages etc obligent respectivement etc renonçant etc dont etc - fait et passé audit Angers à notre tabler en présence de honneste homme Jehan Perrault marchand demeurant audit Saint Remy de la Varanne frère dudit futur espoux, Me René Fromy et François Martin praticiens demeurant audit Angers tesmoins - ladite future espouse, Pierre Perrault, Jacques et Marie Gallon ont dit ne savoir signer »

Jacques Gallon x 1637 Jeanne Hoyau

Mariage non filiatif au Lion d'Angers « le 2 juin 1637 ont esté célébré les espousailles de Jacques Gallon et de Janne Hoyau ès présence de leurs proches parents lesquels ont dit ne scavoit signer (vue 82) »

Jacques Gallon est chapelier au Lion d'Angers, ce que l'on sait par son décès en 1661 et aussi par le contrat de mariage de sa soeur Jeanne en 1643, par le partage de 1643 etc...

Jeanne Hoyau se mute en « Jeanne Coquereau » sur les B de 1638 et 1648, mais je suis persuadée que c'est la même personne, au nom connu notamment à Cossé-le-Vivien, mais pas au Lion, et sans doute élevée par un Coquereau au Lion. Même lors de sa sépulture, elle changera encore, mais cette fois de prénom.

Il est inhumé au Lion « le 20 août 1661 est décédé Jacques Gallon chappelier âgé de 50 ans, lequel a esté enterré au grand cemetière au sepulcre de ses prédécesseurs (vue 89) »

Elle teste le 8 mars 1690 devant Michel Godillon, notaire au Lion-d'Angers, et sur cet acte elle est bien dénommée « Jeanne Hoyau ». Puis elle est inhumé au Lion-d'Angers sous le prénom de Françoise, mais c'est bien elle car veuve Gallon et Jacques Lemesle est présent, d'ailleurs à cet âge avancé elle logeait sans doute chez lui : « le 8 octobre 1693 a esté enterrée dans le grand cemetière du Lion d'Angers par nous prêtre curé soussigné Françoise Hoyau vivante veuve de feu (blanc) Gallon. Elle mourut hier âgée de 80 ans ou environ, ont esté présents à la sépulture h. h. Jacques Lemesle, Pierre Dubois et Julien Piron tous de cette paroisse (vue 210) »

Jacques GALLON °Le Lion d'Angers 6 avril 1610 † Le Lion-d'Angers 20 août 1661 x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jeanne HOYAU °ca 1613 † Le Lion-d'Angers 8 octobre 1693

1-François GALLON °Le Lion-d'Angers 30 août 1638 « a esté baptisé par moi prêtre sousigné François fils de Jacques Gallon et de Jehanne Coquereau, a esté parrain François Coquereau marraine Magdeleine Delahaye lesquels ont déclaré ne scavoit signer (vue 135) »

2-Marie GALLON °Le Lion-d'Angers 13 avril 1640 « baptisée par moy vicaire soussigné Marie fille de Jacques Gallon et de Janne Hoyel a esté parrain honorable homme Pierre Lemée marraine Marie Gallon, laquelle a dit ne scavoit signer (vue 5) ». Elle est héritière en août 1665 de Marie Gallon (cf acte notarié ci-dessus)

- 3-Françoise-Anne GALLON °Le Lion-d'Angers 10 octobre 1644 « a esté par moy vicaire sousigné parrain Marin Avril escuier sieur de Beusse marraine damoiselle Anne Billart Françoise et Anne fille de Jacque Gallon et de Jeanne Oyeau ses père et mère (vue 46) ». Elle est héritière en août 1665 de Marie Gallon (cf acte notarié ci-dessus). Il semble qu'elle soit appelée « Anne » par la suite, malgré son baptême au double prénom. x Le Lion-d'Angers 9 avril 1663 « espousé en face d'église Pierre Dubois fils de Julien Dubois et de Perrine Esnault ses père et mère, et Anne Gallon son espouse fille de Jacques Galon et de Jeanne Hoyau ses père et mère présent honorahle homme Mathurin Touchant clerc tonsuré (vue 127) » Pierre **DUBOIS**
- 4-Jeanne GALLON °Le Lion-d'Angers 28 avril 1648 « a esté baptizée en l'église du Lyon d'Angers par moy curé de ladite paroisse sousigné Jeanne fille de Jacque Gallon et de Jeanne la Coquerelle ses père et mère, ont esté parrain maistre Pierre Bellanger marraine honneste fille Anne Delahaye (vue 25) ». Elle est héritière en août 1665 de Marie Gallon (cf acte notarié ci-dessus) x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jacques **LEMESLE** Dont postérité suivra

Jeanne Gallon x1671 Jacques Lemesle

Marchand de fil à la **Haute Folie** à Montreuil-sur-Maine

Mariage au Lion-d'Angers « Le 4 mai 1671 ont receu la bénédiction nuptiale de nous vicaire soussigné en présence de leurs parents, Jacque Lemesle fils de déffunct Pierre Lemesle et de déffuncte Jacquine Verger, et Jeanne Gallon fille de déffunct Jacque Gallon et de Jeanne Hoiau »

Jeanne GALLON °Le Lion-d'Angers 28 avril 1648 fille de Jacques et de Jeanne Hoyau x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jacques **LEMESLE** °Le Lion-d'Angers 11 octobre 1643 †Lion d'Angers 30 juillet 1724 Fils de Pierre LEMESLE et de sa 2^e épouse Jacquine VERGER.

1-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 17.11.1678 x1 1705 Perrine MENARD °ca 1682 x2 1721 Catherine LEMANCEAU Dont postérité suivra

2-Jeanne LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 26.6.1681 Filleule de Pierre Lailleau x Montreuil-sur-Maine 26.6.1703 Mathurin **VERDON** °Le Lion-d'Angers M^d tanneur, fils de Mathurin et Renée Bellot

3-François LEMESLE †/1735 Vicaire à Andigné

4-Pierre LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 16.3.1684 Filleul de h.h. Pierre Bodere N^{re} & de Anne Letessier femme de René Halot du Lion-d'Angers x 1711 Catherine OLLIVIER Dont postérité suivra

mon ascendance à Jeanne Hoyau

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

- 13-Macé Hoyau x avant 1613 Marie Coquereau
- 12-Jeanne Hoyau x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jacques Gallon
- 11-Jeanne Gallon x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jacques Lemesle
- 10-Jacques Lemesle x1 Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Perrine Menard
- 9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdemond
- 8-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
- 7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau
- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents
- 1-moi

Jeanne Hoyau se mute en « Jeanne Coquereau » sur les B de 1638 et 1648, mais je suis persuadée que c'est la même personne, au nom connu notamment à Cossé-le-Vivien, mais pas au Lion, et sans doute élevée par un Coquereau au Lion. Même lors de sa sépulture, elle changera encore, mais cette fois de prénom.

Il est inhumé au Lion « le 20 août 1661 est décédé Jacques Gallon chapelier âgé de 50 ans, lequel a été enterré au grand cimetière au sepulcre de ses prédécesseurs (vue 89) »

Elle teste le 8 mars 1690 devant Michel Godillon, notaire au Lion-d'Angers, et sur cet acte elle est bien dénommée « Jeanne Hoyau ». Puis elle est inhumé au Lion-d'Angers sous le prénom de Françoise, mais c'est bien elle car veuve Gallon et Jacques Lemesle est présent, d'ailleurs à cet âge avancé elle logeait sans doute chez lui : « le 8 octobre 1693 a été enterrée dans le grand cimetière du Lion d'Angers par nous prêtre curé soussigné Françoise Hoyau vivante veuve de feu (blanc) Gallon. Elle mourut hier âgée de 80 ans ou environ, ont été présents à la sépulture h. h. Jacques Lemesle, Pierre Dubois et Julien Piron tous de cette paroisse (vue 210) »

Stéphane Delanoue et moi-même validons le fait que Jeanne Hoyau soit la fille de Macé Hoyau et de Marie Coquereau, malgré les nombreux changements de noms rencontrés. « Dommage⁷ que dans le partage qui suit le notaire ne dise pas où réside les différentes parties, a priori aucun des 4 enfants ne résidaient sur le Lion vers 1600 (époque où on aurait dû retrouver les naissances de François Coquereau vers 1607 et Jeanne Hoyau vers 1613) »

« Le 27 décembre 1633⁸ sont quatre lots et partages de biens immeubles demeurés de la succession de deffunts Jehan Coquereau et Marye Babin sa femme que Nicollas Cocquereau cordier leur fils aîné et héritier ... baille et fournist à chacuns de Pasquère Cocquereau veufve feu René Garandes, **Marye Cocquereau veufve feu Macé Hoyau** et à Pierre Bastien sellier et Jehanne Cocquereau sa femme aussy tous héritiers chacun pour une quarte partye desdits deffunts Cocquereau et Babin vivant leur père et mère pour estre par eux procédé à la choisye d'un d'eux chacun en leur rang et ordre suivant la coustume aux charges et conditions cy après

premier lot : une portion de maison en apentiz en laquelle y a cheminée et un grenier au dessus situé sur la rue du Cimetière joignant d'un costé la maison des héritiers feu Jehan Oudin d'autre costé la maison de Jehan Bonsergent tout ainsi que ladite maison en apentiz et grenier au dessus se poursuivent et comportent sans aucune réservation en faire

pour le second lot : une autre portion de maison aussy en apentiz une terrasse entre deux qui demeurera mutuelle avec le premier lot en laquelle y a cheminée et un grenier au dessus et y joignant d'un costé, d'autre costé la maison des héritiers dudit deffunt Jehan Oudin abouttant d'un bout la maison de (blanc) Hallat ey d'autre bout ladite rue du Cimetière, tout ainsi que ladite maison et appartenances se poursuit et comporte sans aucune réservation en faire

troisième lot : une maison aussy située sur une ruelle tendant à aller de ladite rue du Cimetière à ladite maison vers la rivière d'Oudon en laquelle y a cheminée et grenier au dessus joignant d'un costé la maison de Jehan Bonsergent d'autre costé la maison dudit Hallet abouttée d'un bout une sou à porcs qui est et demeure au présent lot, comme le tout se poursuit et comporte à la charge que le présent lot baillera et fera de rapport à chacun des premier et second lots de la somme de 10 livres tz qui est à chacun d'eux la somme de 100 sols tz dedans 15 jours après la choisye des présents partages

pour le quatriesme et dernier desdits lots : un carreau de jardin situé près le le bort (sic) de ladite rivière d'Oudon joignant d'un costé le jardin de Me Mathurin Fourmy prêtre, d'autre costé une ruelle tendant à ladite rivière d'Oudon, abouttant d'un bout le jardin dudit Bonsergent et d'autre bout le jardin de Robert Babin, sans aucun droit de chemin - Item une boisselée et demye de terre par indivis faisant moitié de 3 boisselées dont l'autre moitié appartient à Mathieu Rousseau, le tout situé en une pièce de terre appelée Lastrée joignant d'un costé la terre de Estienne Lizé et de François Fourmond d'autre costé la terre dudit Rousseau, abouttant des deux bouts la terre du lieu du Grand Courgeon, et comme lesdits jardin et terre se poursuit et comporte sans aucune réservation à la charge que le présent et dernier lot baillera et fera de rapport au premier et second desdits lots la somme de 4 livres qui est à

⁷ Stéphane Delanoue, avril 2013

⁸ AD49-5E36 devant René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers

chacun d'iceux la somme de 40 sols tz paiable par celui qui aura le dit dernier lot auxdits premier et second lot 15 jours après la choisye d'iceulx

à la charge que lesdits partageants se garantiront leurs lotz et partages les ung aux autres - que chacun paiera et acquittera les cens rentes charges et debvoirs deubz pour chacun son lot à l'advenir - auxquels partages et subdivision ledit Nicollas Cocquereau deument establi soubz mis et obligé par devant nous René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers a fait arrest et aux clauses et conditions contenues dont l'avons jugé par le jugement et condamnation de ladite cour, fait et passé audit Lyon d'Angers maison de nous notaire présents Pierre Marcoul demeurant audit Lyon et Jacques Boumyer clerc demeurant Angers tesmoins - ledit Cocquereau a dit ne savoir signer

la choisie : Et le dit jour 27 décembre 1633 par devant nous notaire susdit présents en leurs personnes establis et soubz mis soubz ladite cour lesdits Nicollas Cocquereau, Pierre Baston et Jehanne Cocquereau sa femme de luy authotirsée et Pasquer Cocquereau veuve de deffunt René Giraudière ladite Marye Cocquereau veuve de deffunt Macé Hoyau tous à présent demeurant audit Lyon, lesquels confessent avoir procédé à la choisye des partages cy dessus auxquels ledit Baston et les Cocquereau ont dit avoir bonne cognoissance pour avoir eu communicaiton d'un mémoire contenant lesdits partages que ledit Nicollas Cocquereau leur a cy devant baillé et outre qu'ils congnoissent les choses et la valeur d'icelles, et procédant auxdits partages ledit Baston et Jehanne Cocquereau sa femme ont opté et choisy en leur rang et degré le quatriesme et dernier desdits lots ou est mentionné ung carreau de jardin et une boisselée et demye de terre, et par ladite Marye Cocquereau a esté opté et choisy le troisieme desdits lots qui est sur une ruelle vers la rivière du Don, et par ladite Pasquere Cocquereau veuve dudit deffunt Giraudière a esté choisy et opté et choisy le deuxiesme desdits lots ou est à présent demeurant la veuve feu Michel Gaultier, et audit Nicollas Cocquereau est demeuré et demeure le premier desdits lots, lesquels partages ledit Baston et les Cocquereau ont obté et choisy chacun en leur rang et ordre, aux charges contenues par lesdits partages dont et de ladite choisye que dessus tenir etc obligent etc foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Lyon maison de nous notaire présents Pierre Marcoul cordonnier et Nicollas Blouin clerc demeurant audit Lyon tesmoins - lesdites parties ont dit ne savoir signer »

Recherches faites en vain : Le Lion d'Angers, Grez-Neuville, Brain sur Longuenée

Jacques GALLON °Le Lion d'Angers 6 avril 1610 † Le Lion-d'Angers 20 août 1661 x Le Lion d'Angers 2 juin 1637
Jeanne HOYAU °ca 1613 † Le Lion-d'Angers 8 octobre 1693

Pierre Lemesle x1 1617 Renée Rochepault x2 1628 Jacqueline Verger

Cette descendance a été réalisée en 1988 par Jacques Lemesle, Renée Mezin et Odile Halbert. Stéphane Delanoue a apporté en 2010 le premier mariage, dont il descend.

Pierre Lemesle apparaît une première fois au Lion-d'Angers à son mariage : « le 25 juin 1617 furent espoués Pierre Lemesle et Renée Rochepault en l'église du Lion-d'Angers ». A cette date tous les mariages sont aussi peu renseignés. Il semblerait cependant que Pierre Lemesle soit venue d'une autre paroisse, car malgré les 14 baptêmes de ses enfants des 2 lits, on ne trouve aucun parrainage signifiant la présence d'un proche parent.

Pierre Lemesle est dit « métayer au Grand Courgeon au Lion-d'Angers » au baptême de ses enfants en 1621, 1627 (1^{er} lit), à son mariage en 1628, au baptême de ses enfants en 1629 (2^e lit), 1630, 1637, 1642n 1652. Ainsi, on peut certifier qu'il y est resté plus de 30 ans, ce qui est une belle continuité, comme le sont d'ailleurs la grande majorité des baux !

Le Grand Courgeon est une métairie située à 1 km N.O. du bourg du Lion-d'Angers. Célestin Port ne donne aucun renseignement, mais donne le nom du ruisseau du Courgeon, qui traverse Brain-sur-Longuenée et le Lion-d'Angers et se jette dans l'Oudon. Pour ma part, malgré mes nombreuses recherches dans les actes notariés, je n'ai pas encore, en date d'octobre 2010, trouvé d'acte concernant ce lieu.

Renée Rochepault décède au Lion-d'Angers le 9 septembre 1627, en couches puisqu'elle a mis au monde

Anne le 6 septembre. On lui connaît 5 enfants mais on sait que 2 filles seulement, Renée et Anne atteignent l'âge adulte grâce au contrat de mariage en 1640 de Renée (voir ci-dessous)

Pierre Lemesle se remarie, toujours au Lion-d'Angers : « Le 15 juin 1628 furent espouzez en l'église dudit Lyon d'Angers Pierre Lemesle et Jacquine Verger **demeurans à la mestayrie du Grand Courgeon** par moy François Plassays prêtre vicair dudit Lyon, présents Me Guillaume Bricet et René Delestour prêtres, **Jacques Verger et sa femme demeurant au lieu de la Tremblaye, père et mère de l'espouze**, et plusieurs autres parents et alitz (sic, pour « amis ») des dessus-dits ». Il n'est pas dit « veuf » et encore moins « veuf de René Rochepault », mais il est dit « demeurant à la métairie du Grand Courgeon », ce qui est donc la certitude, outre le fait qu'il n'existe qu'un seul Pierre Lemesle contemporain au Lion-d'Angers, que c'est le même que l'époux de Renée Rochepault, décédée en septembre 1627. J'ajoute que ma profonde connaissances des baux de cette époque, à travers les actes notariés, atteste un profond attachement entre bailleur et preneur du bail, et une grande continuité, car les bailleurs avaient besoin de savoir à qui ils avaient affaire, et quand tout se passait bien, ils n'en changeaient surtout pas.

On ne trouve plus trace du couple après 1652, en particulier je viens de refaire les sépultures, en vain, de 1652 à 1671. En 1652, Pierre Lemelle a manifestement environ 60 ans, et n'est plus en âge de tenir la métairie, quoiqu'il ait été en âge de faire un enfant. Le bailleur a manifestement choisi un autre preneur pour le bail. Il est donc possible que Pierre Lemesle et Jacquine Verger soient partis vivre chez l'un de leurs enfants, sur une autre paroisse ?

Pierre LEMESLE Il n'est pas né au Lion mais né vers 1595 † après août 1652 (naissance de sa fille Mathurine) et avant janvier 1659 (mariage de sa fille Jeanne) **x1** Le Lion-d'Angers 25 juin 1617 Renée ROCHEPAULT † Le Lion-d'Angers 9 septembre 1627 **x2** Le Lion d'Angers 15 juin 1628 (sans filiation) Jacquine VERGER † après Janvier 1659 (mariage de sa fille Jeanne) et avant 1671 (mariage de Jacques). Fille de Jacques. Elle n'est pas née au Lion

1-Mathurin LEMESLE °Le Lion-d'Angers 27 juillet 1618 « fut baptizé par moy vicair soubzsigné Mathurin fils de Pierre Le Mesle et de Renée Rochepault son espouze fut parrain vénérable et discret missire Mathurin Gernigon prêtre, marraine Jeanne Blouin femme de Macé Bordier ladite Blouin a dit ne savoir signer » † avant 1640 **SP en 1640**

2-Jeanne LEMESLE °Le Lion-d'Angers 2 septembre 1619 « fut baptizée Jeanne fille de Pierre Le Mesle et de Renée Rochepault, fut parrain Jean Rochepault marraine Renée Boullay et ont dit ne scavoit signer » † avant 1640 **SP en 1640**

3-Renée LEMESLE °Le Lion-d'Angers 31 mai 1621 « fut baptizée par moy curé du Lion d'Angers soubzsigné Renée fille de Pierre Lemesle et de Renée Rochepault son espouze **mestaier au Grand Courjon** a esté parrain Pierre Gardais demeurant à la Pappinière marraine Anne Gernigon fille de René Gernigon demeurant en ce lieu, et ont dit ne scavoit signer, signé à leur requeste Me François Plassays » x Le Lion-d'Angers 24 avril 1640 Jacques **RIVERON** Dont postérité suivra

4-Perrine LEMESLE °Le Lion-d'Angers 1^{er} juin 1624 « a esté baptizée par moy missire René Delestre prêtre demeurant au Lion d'Angers Perrine fille de Pierre Lemesle et Renée Rochepault, et a esté parrain Jehan Gernigon et marraine Perrine Rochepault lesquels ont dict ne scavoit signer » † avant 1640 **SP en 1640**

5-Anne LEMESLE °Le Lion-d'Angers 6 septembre 1627 « a esté baptizée par moy vicair du Lyon d'Angers Anne fille de Pierre Lemesle et Renée Rochepaut **demeurant à la mestayrie du Grand Courgeon** parrain François Fourmond mestayer au Petit Courgeon, marraine Anne Verdon fille d'honneste homme Charles Verdon demeurant en ce bourg dudit Lyon, lesquels ne scavent signer » Bourg 15 mai 1653 Jean **POUISSAYE** Dont postérité suivra

6-Mathurine LESMELE (du x2 Jacquine Verger) °Le Lion-d'Angers 17 avril 1629 † idem 23 juin 1681 « fut baptizée par moy vicair soubzsigné Mathurine fille de Pierre Lemesle **mestaier au Grand Courjon** et de Jacquine Verger, parrain **Michel Verger [oncle maternel]** marraine Mathurine Chesnais ? lesquels ont dit ne scavoit signer »

7-Gabriel LEMESLE °Le Lion-d'Angers 18 avril 1630 « a esté baptizé par moy vicair soubzsigné Gabriel filz de Pierre Lemesle **mestaier au Grand Courjon** et de Jacquine Verger parrain Me Charles Verdon marraine Mathurine Verger **[tante maternelle]** laquelle a dit ne scavoit signer »

9-Jeanne LEMESLE °Le Lion-d'Angers 12 décembre 1632 « a esté baptizée Jeanne fille de Pierre Lemesle et

Jaquinne Verger a esté parrain honneste homme Estienne Verdon **[qui est époux de Perrine Verger, sans que j'ai la preuve qu'elle est sœur de Jacquine]** et marraine Jeanne Rochepault **[tante maternelle par alliance, car épouse de Michel Verger]** » x Chambellay 9 janvier 1659 Ollivier **LEVESQUE** Dont postérité suivra

9-Jacquine LEMESLE °Le Lion-d'Angers 12 février 1634 † idem 26 février 1695 « a esté baptisée Jaquinne fille de Pierre Lemelle et de Jaquinne Verger a esté parrain Jean Gernigon et marraine Renée Richard par moy prêtre soubzsigné » x Jean **BEDOUET** Dont postérité suivra

10-Pierre LEMESLE °Le Lion-d'Angers 17 février 1637 †Lion d'Angers 24.4.1637 « a esté baptisé par moy prêtre soubzsigné Pierre filz de Pierre Lemesle **mestaier au Grand Courjon** et de Jacquine Verger a esté parrain Me Sébastien Verger **[probablement prêtre]** marraine Mathurine Morton (? car prénom et nom surgraisés et illisibles)

11-Pierre LEMESLE °Le Lion-d'Angers 26 mais 1642 « a esté baptisé Pierre filz de Pierre Lemelle **mestaier au Grand Courjon** et de Jacquine Verger sa femme a esté parrain honneste personne Pierre Marin sieur de Beaumont marraine Renée Verger **[tante maternelle car fille du 2^e lit de Jacques Verger avec Mathurine Thibault]** laquelle a dit ne scavoit signer »

12-Jacques LEMESLE °Le Lion-d'Angers 11 octobre 1643 « a esté baptisé par moy vicaire soubzsigné Jacque fils de Pierre Lemelle et Jacquine Verger ses père et mère, a esté le parrain Jacque Riveron **[beau-frère de l'enfant car époux de Renée Lemesle]** marraine Mathurine Letessier lesquels ont dit ne scavoit signer » x Lion d'Angers 14.5.1671 Jeanne GALLON Dont postérité suivra

13-Perrine LEMESLE °Lion d'Angers 18 mars 1647 « a esté baptisé en l'église du Lyon d'Angers par moy vicaire de la paroisse soubzsigné Perrine fille de Pierre Le Melle et de Jacquine Verger ses père et mère, a esté parrain maitre Pierre Marion **[probablement le fils de Jacques Marion et Mathurine Verger né en 1637, donc cousin germain de l'enfant]** marraine Anne Melleusse laquelle a dit ne scavoit signer »

14-Mathurine LEMESLE °Lion d'Angers 14 août 1652 « a esté baptisée par vicaire soubzsigné Mathurine fille de Pierre Lemelle **mestaier au Grand Courjon** et de Jacquine Verger a esté parrain Jehan Bedouet **[beau-frère de l'enfant]** marraine Mathurine Lemelle **[sœur de l'enfant, née en 1629]** lesquels ont dit ne savoir signer » x Lion d'Angers 8 août 1679 Claude **MENARD** Dont postérité suivra

Renée Lemesle x 1640 Jacques Riveron

Mariage non filiatif, comme la plupart au Lion à cette époque.

Cette famille quitte Le Lion pour Feneu vers 1649

Le contrat de mariage nous apprend que du premier lit de Pierre Lemesle seules Renée et Anne sont vivantes en 1640 : « Le 17 février 1640⁹ avant midy par devant nous René Billard notaire de la chastellenie du Lyon d'Angers furent présents en leurs personnes establiz et deument soubzmis et obligés soubz ladite cour chacuns de Jacques Riveron laisné mestayer, Jacques Riveron son fils demeurant au lieu et mestairye de la Grand Chaussée en ceste paroisse dudit Lyon d'une part - et **Pierre Lemesle aussy mestayer et Renée Lemesle sa fille de deffunte Renée Rochepault demeurant au lieu et mestairye du Grand Courgeon** en ceste dite paroisse du dit Lyon d'autre part - lesquels confessent avoir ce jourd'huy et par ces présentes fait et font entre eux les promesses accords pactions et conventions matrimoniales de mariage telles que s'ensuit - c'est à savoir que ledit Jacques Riveron le jeune et ladite Renée Lemesle o le vouloir et consentement de leursdits pères se sont promis et promettent se prendre l'un l'autre par mariage et iceluy solemniser en face de sainte église catholique apostolique et romaine toutefois et quantes et à la première semonce l'un de l'autre pourveu qu'il ne s'y trouve cause ny empeschement légitime - à l'oeuvre et augmentation duquel futur mariage ledit Jacques Riveron père a promis donner et bailler en advancement de droit successif audit Jacques Riveron le jeune son fils la somme de 200 livres tz pour laquelle somme ledit Jacques Riveron l'aisné père baillera et fournira des bestiaux ... sepmances applets et faire remanants de mestayers audit Jacques Riveron le jeune son fils sur ledit lieu et mestairye de la Grand Chaussée pour iceluy associer et appartir de moitié avec luy sur iceluy lieu et le surplus sy aucun y a par le prisage desdites choses fait par entre eux s'en accorderont suivant ainsi et comme ils en adviseront -et encores promet ledit Jacques Riveron l'aisné

⁹ AD49-5E36 devant René Billard notaire de la chatellenie du Lion d'Angers

bailler et donner audit Jacques Riveron son fils futur espoux un lit garny le tout dedans le jour de la bénédiction nuptiale - et encores promet ledit Jacques Riveron 'aisné nourrir ledit Jacques Riveron son fils et ladite Renée Lemesle future espouse et leurs serviteurs à commun dès le jour de leur bénédiction nuptiale jusques au jour et feste de la Notre Dame Angevine sans rien prétendre - et a ledit Lemesle promis bailler auxdits futurs espoux la somme de 170 livres 11 sols 9 deniers tz pour le remplissement de **l'inventaire fait des meubles appartenant à ladite Renée Lemesle future espouse et à Anne Lemesle sa soeur de la succession de ladite deffunte Renée Rochepault leur mère comme il en appert par inventaire et acte au pied d'iceluy de ce fait par deffunt Me Maurice Boyvin vivant notaire de ceste cour en date savoir ledit inventaire du mardi 13 juin 1628 et ledit acte estant au pied et ensuite d'iceluy en date du mardi 27 décembre audit an 1628** paiable icelle somme par ledit Lemesle auxdits futurs espoux savoir la somme de 100 livres tz dedans ledit jour de leur bénédiction nuptiale et le reste et surplus montant la somme de 70 livres 11 sols dedans le jour et feste de la Notre Dame Angevine en un an prochain venant - et encores promet ledit Lemesle bailler et délivrer la part à ladite Renée Lemesle sa fille appartenante du linge et hardes de ladite deffunte Renée Rochepault sa mère suivant et comme il en appert par ledit inventaire et acte estant ensuite d'iceluy et pour les causes y contenues le tout aussy dedans le jour de la bénédiction nuptiale desdits futurs conjoints - et demeure ledit Lemesle bien et deument quitte et deschargé des intérests et parizy de ladite somme susdite comme il en appert et pour les causes contenues audit inventaire et acte cy dessus dattés, - comme aussi ladite Renée Lemesle demeure aussy bien et deument quitte de la nourriture et entretien dont ledit Lemesle l'en a quittée et deschargée au moyen de ce que ladite Lemesle demeure encore quitte des services de ladite Renée Lemesle sa fille qu'elle luy pourroit avoir faits et rendus - au moyen aussi de ce que ledit Lemesle demeure tenu bailler et délivrer auxdits futurs conjoints le nombre de 2 septiers de bled seigle net de vant ??? à la mesure de ladite chastelenye dedans le jout et feste de la Notre Dame Angevine prochaine venant - toutes lesquelles sommes meubles et autres choses susdites cy dessus mentionnées seront et demeureront communes entre lesdits futurs espoux et entreront en leur communauté laquelle communauté de biens sera et demeurera acquise entre eux dedans l'an et jour après et ensuivant leur dite bénédiction nuptiale suivant la coustume de ce pais et duché d'Anjou - et au surplus a ledit futur espoux constitué et assigné constitue et assigne douaire coustumier à sadite future espous sur tous et chacuns ses biens immeubles cas d'icellu advenant suivant aussy la coustume de ce pais - dont et auxquelles promesses accords pactions et conventions matrimoniales de mariage promesses obligations et tout ce que dessus tenir etc obligent respectivement lesdites parties elles leurs hoirs etc et lesdits Riveron l'aisné et Lemesle à deffault de payement des sommes et meubles cy dessus chacun en son endroit et en son regard dedans les jours et termes susdits cy dessus mentionnés leurs biens etc renonçant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé en la ville dudit Lyon maison et demeure de honorable personne Pierre Marin marchand oste audit lieu présents Me Mathurin Fourmont prêtre, Jean Riveron métayer et demeurant au lieu et mestairye de la Rifferye, Pierre Letessier, Pierre et François les Fourmonts aussy mestayers demeurant scavoir ledit Letessier au lieu et mestairye de Laleu, ledit Pierre Fourmont au lieu et mestairye de la Planchonnière et ledit François Fourmont au lieu et mestairye du Petit Courgeon, honneste homme Estienne Verdon marchand tanneur, Macé Bordier marchand, Me Sébastien Verger escollyer et Nycolas Blouyn clerc tous demeurant en ceste dite paroisse et en ceste ville dudit Lyon tesmoings - lesdites partyes et tesmoings fort les soubzsignés ont dit ne scavoir signer »

Renée LEMESLE °Le Lion-d'Angers 31 mai 1621 † Feneu 3 juin 1689 Fille de Pierre LEMESLE et de sa 1^{ère} épouse Renée ROCHEPAULT x Le Lion-d'Angers 24 avril 1640 Jacques RIVERON † avant 1667 (peut être à Pruillé en 1665)

1-Jacquine RIVERON °Le Lion-d'Angers 7 avril 1641 « baptisée par moy soubzsigné Jacquine fille de Jacques Riveron mestaiyer à la Grande Caussée (*Chaussée*) et de Renée Lemesle sa femme a été parrain Maurice Riveron marraine Jacquine Verger **[belle-mère du côté maternel car 2^e épouse de Pierre Lemesle]** lesquels ont dit ne savoir signer » x La Membrolle 14 novembre 1642 (mariage non filiatif) François SÉARD

2-Jean RIVERON °Le Lion-d'Angers 6 mai 1643 « baptisé par moy vicaire soubzsigné Jehan filz de Jacques Riveron mestaiyer à la Boisselière et de Renée Lemelle sa femme a esté parrain Jehan Riveron marraine Anne Lemesle **[tante maternelle]** lesquels ont dit ne savoir signer »

3-Pierre RIVERON °Le Lion-d'Angers 18 octobre 1646

4-Jacques RIVERON °Le Lion-d'Angers 14 février 1649

Anne Lemesle x 1653 Jean Pouissaye

Descendance communiquée par Stéphane Delanoue, que j'ai vérifiée en 2010 : voir mes textes entre crochets et mes commentaires.

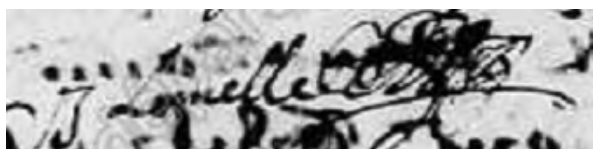
Le mariage à Bourg (devenu Soulaire et Bourg) est non filiatif, et comporte même une surcharge puis une seconde erreur sur le prénom d'Anne Lemesle, par contre il donne plusieurs signatures, dont celle de l'époux qui signe POISSES, sans doute parce que son nom se prononçait ainsi : « le 15 mai 1653 épousèrent Jan Pouissais et Renée Andrée (alors que c'est « Anne » comme les baptêmes vont le confirmer) Lemelle en l'église de céans »



Ils ont au moins 8 enfants, dont les 6 premiers n'ont aucun parrain et marraine qui soient parents. Les baptêmes des 2 derniers nés donnent des Lemesle.

Selon la coutume, les parrainages sont réservés aux grands parents pour le 1^{er} enfant, si ils vivent encore, puis aux oncles et tantes ensuite, avec des exceptions pour les notables locaux souvent parrains et marraines. Sachant qu'il y 17 km du Lion à Bourg et 13 km du Lion à Feneu, la distance n'est pas la cause de l'absence de famille aux 6 premiers baptêmes, car autrefois, même à pied, on faisait jusqu'à 30 km.

Il faut supposer un mariage contre la volonté des parents, d'ailleurs Anne Lemesle s'est mariée majeure, car âgé de plus de 25 ans à son mariage. Il aura probablement fallu attendre le décès des parents pour que les nombreux enfants de Pierre Lemesle se réconcilient, et manifestement Jacques Lemesle fut un acteur privilégié de cette réconciliation. Le voici :



« Feneu le 27 août 1667 baptisée Renée fille de Jean Poyses et de Anne Lemesle a esté parrain Jacques Lemesle fils de défunt Pierre Lemesle et de défunte Jacquine Verger, et marraine Renée Lemesle veufve de défunt Jacques Rivron - Signé J. Lemelle - vue 137 »

Anne Lemesle décède à Feneu au cours d'une petite épidémie le 15 avril 1680 : « a esté enterré au grand cimetièrre le corps de défunte Anne Lemesle femme de Poysais charron en présence de Sébastien Bonsergent et de René Alard vigneronns qui ont dit ne savoir signer » - Il la suit, 5 jours plus tard « le 20

avril 1580 a été enterré au grand cimetière de Feneu par nous soussigné curé le corps de feu Jean Poissays charron en présence de Mathieu Bonsergent, Jacques Riveron et Jean Fromond vigneron qui ont dit ne savoir signer »

Anne LEMESLE °Le Lion-d'Angers 6 septembre 1627 † Feneu 15 avril 1650 Que l'on reconstitue fille de Pierre LEMESLE et de sa 1^{ère} épouse Renée ROCHEPAULT x Bourg 15 mai 1653 Jean **POUISSAYE** °Bourg 24 août 1629 † Feneu le 20 avril 1680

- 1-René POUISSAIS °Bourg 1^{er} mars 1654 Bourg † idem 10 novembre 1655 « baptisé René fils de Jean Pouissais le jeune et Anne Lemesle et furent ses parrains et marrains nobles personnes René Viel sieur de la Martinière et Janne Esnault fille d'honneste homme Michel Esnault – vue 97 »
- 2-Andrée POISSAIS °Bourg 19 février 1655 † idem 5 avril 1662
- 3-Jean POISSAIS °Bourg 28 janvier 1657 † après 1721 Marchand à Feneu « Le 58 janvier 1657 (acte classé en octobre 1656) fut baptisé Jean fils de Jean Poisset et d'Anne Lemelle furent parrain et marraine Jean Bachelier du Fodouet et damoiselle Renée Viel lesquels ont signé » x Feneu 6 octobre 1682 Feneu Jacqueline BERNIER ° Thorigné vers 1650
- 4-Pierre POISSAIS qui serait né à Bourg le 27 mai 1659 (*acte non trouvé*) † après 1692 Marchand
- 5-Anne POISSAIS °Bourg 1^{er} août 1661 Bourg † idem 20 octobre 1661 « baptisée Anne fille de Jan Poissais et d'Anne Lemelle et furent ses parrain et marraine Jean Boulenger métaiier demeurant à Beruvais et Julienne Guesnier fille, lesquels de ce enquis ont dit ne savoir signer »
- 6-Julien POISSAIS °Feneu 1^{er} avril 1665 † après 1690 « baptisé Jullien fils de Jean Poisses et d'Anne Lemesle a esté parrain Pierre Jary et marraine Claude Allard épouse de Me Nicollas Gasnier chirurgien »
- 7-Renée POISSAIS °Feneu 29 août 1667 † idem 23 mars 1681 « baptisée Renée fille de Jean Poisses et de Anne Lemesle a esté **parrain Jacques Lemesle fils de défunt Pierre Lemesle et de défunte Jacqueline Verger [manifestement oncle maternel], et marraine Renée Lemesle veufve de défunt Jacques Rivron [manifestement tante maternelle]** – Signé Lemelle – vue 137 »
- 8-Marie POISSAIS °Feneu 5 avril 1671 † Pruillé 26 mars 1716 « a esté baptisée Marie fille de Jean Poisses et d'Anne Lemesle a esté parrain **Jacques Rivron fils de défunt Jacques et de Renée Lemesle [manifestement oncle maternel],** et marraine Marie des Aubiers fille de défunt Robert des Aubiers et de Jeanne Rousin » x1 Pruillé 20 juin 1690 Jean LÉPICIER °Sceaux vers 1646 † Pruillé 18 janvier 1694 x2 Pruillé 21 septembre 1694 à Pruillé Claude **LAILLER** °Feneu 11 avril 1670 † idem 26 décembre 1727 Dont postérité DELANOUE

Jeanne Lemesle x 1659 Olivier Levêque

Mariage à Chambellay « Le 9 janvier 1659 ont esté faite la nopce de mariaige de Ollivier Levesque fils de défunt Jean Levesque et Marie Mausion de ceste paroisse de Chambellay et de Jehanne Lemesle fille de défunt Pierre Lemesle et Jacqueline Verger de la paroisse du Lion d'Angers en présence de Omer ? Huret et Mathurin Perrault proches parents dudit Levesque, de **Jacques Marion, Jean Plassais oncles de ladite Lemelle** et ladite Jacqueline Verger mère, et tous lesquels ont dit ne savoir signer »

Jeanne LEMESLE °Le Lion-d'Angers 12 décembre 1632 Fille de Pierre LEMESLE et de sa 2^e épouse Jacqueline VERGER. » x Chambellay 9 janvier 1659 Ollivier **LEVESQUE** Fils de Jean et Marie Maussion

Jacqueline Lemesle x Jean Bedouet

Jacqueline LEMESLE °Le Lion-d'Angers 12 février 1634 † idem 26 février 1695 Fille de Pierre LEMESLE et de sa 2^e épouse Jacqueline VERGER x Jean **BEDOUET** †/1681

- 1-Madeleine BEDOUET x Lion-d'Angers 27.4.1690 Pierre **BOUGUIER**

Jacques Lemesle x1671 Jeanne Gallon

Marchand de fil à la **Haute Folie** à Montreuil-sur-Maine

Mariage au Lion-d'Angers « Le 4 mai 1671 ont reçu la bénédiction nuptiale de nous vicaire soussigné en

présence de leurs parents, Jacque Lemesle fils de déffunct Pierre Lemesle et de déffuncte Jacqueline Verger, et Jeanne Gallon fille de déffunct Jacque Gallon et de Jeanne Hoiau »

Jacques LEMESLE °Le Lion-d'Angers 11 octobre 1643 †Lion d'Angers 30 juillet 1724 Fils de Pierre LEMESLE et de sa 2^e épouse Jacqueline VERGER. x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jeanne GALLON °Le Lion-d'Angers 28 avril 1648 fille de Jacques et de Jeanne Hoyau.

1-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 17.11.1678 x1 1705 Perrine MENARD °ca 1682 x2 1721 Catherine LEMANCEAU Dont postérité suivra

2-Jeanne LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 26.6.1681 Filleule de Pierre Lailleau x Montreuil-sur-Maine 26.6.1703 Mathurin **VERDON** °Le Lion-d'Angers M^d tanneur, fils de Mathurin et Renée Bellot

3-François LEMESLE †/1735 Vicaire à Andigné

4-Pierre LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 16.3.1684 Filleul de h.h. Pierre Bodere N^{re} & de Anne Letessier femme de René Halot du Lion-d'Angers x 1711 Catherine OLLIVIER Dont postérité suivra

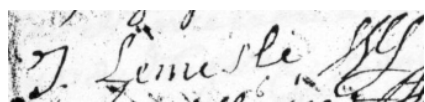
Jacques Lemesle 1x P. Menard 2x C. Lemanceau

Jacques Lemesle est marchand de fil au Mesnil en 1709, à la **Haute Folie** à Montreuil.

Mariage célébré par Olivier Menard curé de Marans en présence de François Lemesle prêtre habitué au Lion d'Angers

On connaît sa fortune, car lors du décès de Perrine Menard, un inventaire est fait. Il est un modeste M^d de fil, probablement l'un de ces premiers maillons de la filière, auquel chacun apporte son travail. Son niveau de vie est celui d'un meunier, sans plus, mais il a une politique d'épargne en placements fonciers, qui seront utiles à ses héritiers.

Le 10.2.1721, C^t de mariage entre Jacques Lemesle le Jeune M^d à la Haute Folie à Montreuil, veuf de Perrine Menard, avec Catherine Lemanceau fille de Pierre et de Françoise Loiseau. Il apporte 1 000 L selon l'inventaire dressé, et elle 500 L (AD49-5^E12)



Jacques Lemesle le 16.7.1735

Le 16 juillet 1735 Jacques Lemesle M^d, Pierre Lesmesle et Mathurine Ollivier sa femme D^t tous au village de la Haute Folie à Montreuil-sur-Maine partagent en 2 lots la closerie de la Haute Folie qu'ils ont acquise ensemble de Delle Jallot et du Sieur Poiilièvre son mari, suivant contrat passé à Angers en novembre 1733 d^{vt} Alnau N^{re} à Angers le 11.1730 (AD49-5^E32/73 Leroyer N^{re} royal résidant à Montreuil-sur-Maine in Allard N^{re} Nyoiseau)

Et le 7.10.1735 Jacques achète à son frère Pierre après enchères entre eux ques terres de la succession de †François Lemesle leur frère vicaire à Andigné (AD49-5^E32/073 Allard Nre Nyoiseau)

Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 17.11.1678 †idem 18.9.1744 Fils de Jacques LEMESLE & Jeanne GALLON. x1 Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Perrine MENARD °ca 1682 †Montreuil-sur-Maine 21.9.1714 fille de François et de Jeanne Richard. x2 Montreuil-sur-Maine 11.2.1721 Catherine LEMANCEAU †Montreuil-sur-Maine 5.3.1740 fille de †Pierre et Françoise Loyseau

a-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 25.2.1706 Filleul François Menard M^d & de Jeanne Galon x Lion d'Angers 12.11.1726 Anne HOUEMOND Dont postérité suivra

b-Pierre LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 20.4.1709 †idem 12.3.1740 Filleul de Pierre Lemesle son oncle dt à la Haute Folie à Montreuil-sur-Maine & de Marguerite Gernigon tante maternelle d^t à la Chicotterie à Montreuil-sur-Maine

c-Perrine LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 22.8.1711 †idem 31.12.1716

d-René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 12.2.1713 †idem 18.2.1713

e-François LEMESLE °Montreuil 12.2.1713 †idem 7.11.1713

f-Marguerite LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 26.8.1714 †idem 6.9.1714

g-Renée LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 29.11.1721 x Montreuil-sur-Maine 20.11.1747 Louis **NEIL** fils de †Pierre et Perrine Buscher

h-François René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 23.3.1723 †Champteussé 21.10.1803 x Champigné
26.11.1748 Perrine RAFFRAY Dont postérité suivra
i-Anne LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 28.5.1724 †idem 21.8.1725
j-Jacquine LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 28.5.1724 †idem 21.4.1725
k-Louis LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 26.6.1726 †idem 4.1.1729 dont postérité ci-après
l-Joseph LEMESLE (du x2) °Montreuil-sur-Maine 23.9.1727 x 1753 Renée BODARD dont postérité ci-après

Jacques Lemesle x1726 Anne Houdemond

Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 25.2.1706 † /1760 Fils de Jacques LEMESLE & Perrine MENARD.
x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne HOUEMOND °Lion d'Angers 29.8.1702 † 1774/
1-Jacques LEMESLE °Lion d'Angers 2.9.1727 x Lion d'Angers 18.1.1774 Renée MOTREUIL Dont postérité suivra
2-Pierre LEMESLE °Lion d'Angers 24.2.1730 x 1769 Marie-Renée GAULTIER Dont postérité suivra
3-Jean LEMESLE °Lion d'Angers 3.12.1731 x 1760 Françoise-Scholastique GARDAIS dont postérité suivra
4-René-Marin LEMESLE °Lion d'Angers 8.8.1733 x Andigné 27.11.1760 Marie BOSSÉ Dont postérité suivra
5-Marie-Anne LEMESLE °Lion d'Angers 15.8.1738 x Montreuil-sur-Maine 27.11.1759 Jean **PAIGIS** °Brain-sur-Longuenée ca 1731 fils de †Guy et Mathurine Crochet
6-Jacquine prénommée Madeleine sur la table de Mme Brun LEMESLE °Le Lion-d'Angers 1.12.1738 Filleule de Marin Benoist & de Jacquine Benoist x Montreuil-sur-Maine 24.11.1766 René **PAIGIS** Fils de Gui & Mathurine Crochet
7-Anne-Mathurine [Anne-Marguerite sur table] LEMESLE °Lion d'Angers 12.2.1744
8-Jacques LEMESLE °Le Lion-d'Angers 23.4.1746

Jacques Lemesle x1774 Renée Motreuil

Jacques LEMESLE °Lion d'Angers 2.9.1727 † /1779 fils de Jacques LEMESLE et Anne HOUEMOND x Lion d'Angers 18.1.1774 Renée MOTREUIL fille de †René
1-Jacques LEMESLE °Lion d'Angers 19.11.1779 maréchal taillandier à la Pouëze en 1808 x Lion d'Angers 24.11.1808 Renée-Perrine CRUARD

Pierre Lemesle x1769 Marie Renée Gautier

Pierre LEMESLE fils de Jacques LEMESLE et Anne HOUEMOND °Lion d'Angers 24.2.1730 M^d de fil à la Haute Folie à Montreuil/Maine x Lion d'Angers 19.6.1769 Marie-Renée GAULTIER
a-Renée Anne LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 4.12.1770
b-Pierre LEMESLE °Montreuil 10.5.1772 †Lion d'Angers 7.10.1779 Filleule de Charlotte Richard
c-Renée Louise LEMESLE °Montreuil 18.4.1773 x Jean **GARREAU**
d-Anne LEMESLE °Montreuil 1.5.1774 †idem 6.5.1777
e-Jean LEMESLE °Montreuil 20.7.1775 †Brest 28.4.1795
f-François LEMESLE °ca 1777 cordonnier à Grez x Grez-Neuville 13.6.1809 Louise Anne RIVERON couturière, fille de †Jacques et †Louise Herisseau
g-Marie LEMESLE °Montreuil 16.5.1779
h-Pierre-René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 19.1.1781 Filleul de René Lemesle M^d fermier à Thorigné. x Renée ALLUCE Dont postérité suivra
i-Joseph LEMESLE °Montreuil 13.5.1782 Filleul de Joseph Lemesle M^d fermier à Chambellay, tisserand à Chateaugontier St Joseph en 1816
j-Marie LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 17.3.1785 †Grez-Neuville 12.11.1804
k-Louis LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 9.6.1786 †idem 5.12.1789

Pierre-René Lemesle x1805 Renée Alluce

Pierre-René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 19.1.1781 †idem 26.5.1866 Fils de Pierre LEMESLE & Marie-Renée GAULTIER. Charon à Montreuil x Renée ALLUCE fileuse
1-Pierre René LEMESLE °Montreuil 7.8.1806

- 2-Israel Louis LEMESLE °Montreuil 4.8.1807 †13.2.1885 x Florence ROCHEPEAULT Dont postérité suivra
 3-Harcaine LEMESLE °Montreuil 11.10.1808
 4-Virginie Mathurine Marie LEMESLE °Montreuil 22.1.1810
 5-Marie Renée LEMESLE °Montreuil 14.3.1811 x Champteussé 28.1.1834 Alexis Charles **BOREAU DES LANDES** °Juvardail 6.9.1803 fils de Jean René et Marguerite Pineau. Fermier à Cellières
 6-Mathurin André LEMESLE °Montreuil 11.7.1812 x 1839 Constance-Perrine BURGEVIN Dont postérité suivra
 7-François-Ollivier LEMESLE °Montreuil 13.10.1814 †idem 1.12.1834 célib.
 8-Joseph-Louis LEMESLE °Montreuil 30.8.1816 x 1850 Jeanne DIARD Dont postérité suivra
 9-Emmanuel René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 15.12.1821 †idem 28.2.1895 charron x Montreuil-sur-Maine 28.9.1847 Marie-Joséphine THIBault Dont postérité suivra

Israel Lemesle x 1830 Florence Rochepault

- Israel Louis LEMESLE** °Montreuil 4.8.1807 †13.2.1885 Fils de Pierre LEMESLE & de Renée ALLUCE
 Charpentier x Florence ROCHEPEAULT
 1-Israel Pierre LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 11.6.1831 †idem 14.6.1831
 2-Israel Pierre LEMESLE °Montreuil 4.1.1833 †idem 18.2.1835
 3-Emmanuel Alexis LEMESLE °Montreuil 17.11.1837 x 1867 Anne BONENFANT Dont postérité suivra
 4-Félix Pierre LEMESLE °Montreuil 15.5.1841 †idem 13.11.1857
 5-Israel Pierre LEMESLE °Montreuil 10.4.1845
 6-Alphonse-Jules LEMESLE °Montreuil 4.11.1849 †idem 30.12.1930 charpentier x Montreuil/Maine 25.11.1879 Marie Rosalie DELESTRE Dont postérité suivra
 7-Florence Caroline LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 31.1.1854 †idem 1.5.1955

Emmanuel Lemesle x1867 Anne-Cl. Bonnenfant

- Emmanuel Alexis LEMESLE** °Montreuil 17.11.1837 Fils de Israel LEMESLE & de Florence ROCHEPAULT
 Charpentier x Montreuil-sur-Maine 3.9.1867 Anne Clémentine BONENFANT marchande d'étoffes
 1-Marie Anne Florence LEMESLE °Montreuil 13.10.1869 †idem 1.4.1884
 2-Anne Alphonsine LEMESLE °Montreuil 18.9.1871 †idem 29.12.1875
 3-Anne Alphonsine LEMESLE °Montreuil 16.3.1877 † Pouancé 5.5.1957 x Montreuil/Maine 22.6.1909 Joseph **PERIGAULT**

Alphonse Lemesle x1879 Marie-Rosalie Delestre

- Alphonse-Jules LEMESLE** °Montreuil 4.11.1849 †idem 30.12.1930 Fils de Israel LEMESLE & de Florence ROCHEPAULT charpentier x Montreuil/Maine 25.11.1879 Marie Rosalie DELESTRE
 1-Marie Alphonsine Florence LEMESLE °Montreuil 13.4.1881 x Montreuil-sur-Maine 2.9.1902 René Marie Georges **JONCHERAY** °Louvaines 14.11.1876, cordonnier à Louvaines
 2-Florentine Anne Mauricette LEMESLE °M/M 28.6.1885

Mathurin Lemesle x1839 Constance Burgevin

- Mathurin André LEMESLE** °Montreuil 11.7.1812 †20.6.1883 Fils de Pierre LEMESLE & de Renée ALLUCE x Montreuil-sur-Maine 26.11.1839 Constance-Perrine BURGEVIN °Montreuil 17.8.1814 †idem 12.1.1874 lingère
 1-Mathurin-Louis LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 28.1.1842 †idem 20.5.1861 **SA**
 2-Constant-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 2.9.1843 †idem 13.8.1844
 3-Marie-Constance LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 23.8.1845 †idem 19.1.1877 **SA**
 4-Constance-Florence °Montreuil 29.10.1847 †idem 28.5.1919 x Montreuil/Maine 28.6.1870 Joseph **PERIGAULT** °Brain-sur-Longuenée garde moulins
 N. fille x François **DROUET** couvreur à Montreuil
 N. fille x Jacques **MARION** employé à Angers
 5-Israel-Jacques LEMESLE °Montreuil 31.5.1849 †idem 18.10.1916 charpentier à Angers, cousin d'Alphonse

Lemesle

6-Jules-Louis LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 29.6.1852 †idem 3.1.1858

7-Constant-Jules LEMESLE °Montreuil 14.6.1859 x Montreuil-sur-Maine 7.7.1896 Marie-Thérèse-Constance BURGEVIN °Montreuil 7.6.1870

Joseph Lemesle x1850 Jeanne Diard

Charron

Joseph-Louis LEMESLE °Montreuil 30.8.1816 †Chambellay 10.9.1894 Fils de Pierre LEMESLE & de Renée ALLUCE, x Montreuil-sur-Maine 28.4.1850 Jeanne DIARD °Nyoiseau

1-Marie Joséphine LEMESLE °Chambellay 14.12.1850 †Chamb. 28.3.1896 x Joseph-Léon **GUINOISEAU** charcutier

Emmanuel Lemesle x1847 Marie Thibault

charron

Emmanuel René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 15.12.1821 †idem 28.2.1895 Fils de Pierre LEMESLE & de Renée ALLUCE x Montreuil-sur-Maine 28.9.1847 Marie-Joséphine THIBAUT °Montreuil-sur-Maine 23.10.1822

1-Emmanuel-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 30.1.1850 †idem 5.5.1874 **SA**

2-Marie-Rosalie LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 21.11.1853 †idem 10.12.1878 x Léon **HARDOUIN**

Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais

maitre maréchal (forgeron) au bourg de Vern, décédé à l'Esnaudière en Vern

Jean LEMESLE °Lion d'Angers 3.12.1731 †Vern 10.7.1802 fils de Jacques LEMESLE et de Anne HOUEMOND x Nyoiseau 12 février 1760 Françoise-Scholastique GARDAIS °Nyoiseau 24.7.1734 †Vern 26.6.1808

a-Jean-Charles LEMESLE °Grez-Neuville 6.4.1761 †Grez-Neuville 8.4.1761

b-Jean-Charles LEMESLE °Grez-Neuville 26.5.1762 Filleul de Jean Le Mée forgeron à Nyoiseau, et de Anne Houdemond veuve de Jacques Lemesle grand mère

c-Jeanne LEMESLE °ca 1762 †Vern-d'Anjou 30.10.1788 Nièce de Pierre Lemesle de Montreuil en 1788

d-Marie-Anne LEMESLE °Grez-Neuville 24.3.1764 †Vern 27.8.1834 «baptisée sous condition n'ayant pas la preuve certaine de la validité du baptême administré à la maison dans un besoin qu'on croyait pressant, parrain=Jacques LEMESLE garçon» x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 (acte reconstitué en 1803 selon tables non brûlées, aux AC) Mathurin **PHELIPPEAU** °La Pouëze 21.1.1771 †Vern 30.5.1814 (acte en fin 1814) maréchal taillandier à Vern à la suite de son beau-père Dont postérité PHELIPPEAU

e-René LEMESLE °Grez-Neuville 23.2.1766 † Nantes 8.4.1824 filleul de M^e Paul Gaudin serger qui signe, et de Magdeleine Herisseau. Il suivit la division de Lyrot, et fut prêtre clandestin pendant la Révolution à Saint-Julien-de-Concelles(44), dont l'ouvrage "Mémoire d'Avent-l'oeuvre clanestine d'un angevin à St Julien", publié en 1991 aux Editions Odile HALBERT

f-Charlotte-Françoise LEMESLE °Grez-Neuville 19.11.1767 filleule de Pierre Querdras oncle et de Charlotte Gardais tante de Nyoiseau x Louroux-Béconnais(49) 20.11.1798 François **ROBERT** Dont postérité suivra

g-Gervais-François LEMESLE °Vern-d'Anjou 12.3.1771 †Vern 23.11.1793 Filleul de Gervais Paris son cousin maternel

h-Françoise-Renée LEMESLE °Vern-d'Anjou 17.10.1773 Filleule de son oncle René Bignet maréchal taillandier à Nyoiseau & de Marie Lesmele sa tante épouse de Jean Pagis menuisier à Brain

i-Anne LEMESLE °Vern 22.10.1776 †Nantes 13.5.1852 rentière quai Jean Bart x Vern-d'Anjou 24.11.1801 René **POIRIER** °Vern 2.6.1779 †Nantes 8.5.1848 fils de Jean et Marie Picard Dont postérité GARDAIS

j-Perrine-Françoise LEMESLE °Vern 23.9.1779 x Vern 1.8.1805 François-Pierre **MERCIER** Dont postérité

suivra

Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau

Anne Phelippeau x1828 François Allard

François Allard x1854 Aimée Girardiere

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

Madeleine Allard x1906 Edouard Halbert

Charlotte Lemesle x1798 François Robert

maréchal taillandier,

Charlotte-Françoise LEMESLE °Grez-Neuville 19.11.1767 †Louroux-Béconnais 6.1.1847 Fille de Jean LEMESLE & Françoise GARDAIS x Louroux-Béconnais(49) 20.11.1798 François **ROBERT** °La Pouèze fils de †Jacques et Anne Hobbée

1-François ROBERT °Louroux 6.10.1799 x Louroux-Béconnais 22.10.1827 Renée GUIMIER fille de Jacques et Louise Godiveau

Perrine Lemesle x1805 François Mercier

mégissier (chamoiseur) Bourg de Vern

Perrine-Françoise LEMESLE °Vern 23.9.1779 †Vern 11.10.1845 Fille de Jean LEMESLE & Françoise GARDAIS. x Vern 1.8.1805 François-Pierre **MERCIER** °Vern 14.1.1780,. Fils de François et de Gabrielle Coignard

1-François-Paulin MERCIER °Vern 25.6.1806 x Vern 12.6.1842 Adélaïde ALLARD Dont postérité suivra

2-Perrine-Françoise MERCIER °Vern 28.10.1809

3-Félix-Rémy MERCIER °Vern 24.5.1814

François Mercier x1842 Adélaïde Allard

instituteur puis **greffier de justice de paix**

François-Paulin MERCIER °Vern 25.6.1806 † Le Lion-d'Angers 10.4.1874 x Vern 12.6.1842 Adélaïde ALLARD °Vern 30.5.1823 †idem 22.11.1851

1-François MERCIER °Vern 23.6.1843 x 1877 Eugénie-Adélaïde GOUGIBUS Dont postérité suivra

François Mercier x1877 Eugénie Gougibus

François MERCIER °Vern 23.6.1843 Fils de François MERCIER & de Adélaïde ALLARD. Clerc d'huissier puis homme d'affaires x Nucourt(95) 13.10.1877 Eugénie-Adélaïde GOUGIBUS fille d'Alexandre et Louise-Virginie Pelletier

1-Suzanne-Germaine MERCIER °Angers 1.1.1881 †Henonville (60) x Nucourt 13.11.1902 Jules-Alphonse **LOMBARD** Dont postérité suivra

Suzanne Mercier x1902 Jules Lombard

champignoniste

Suzanne-Germaine MERCIER °Angers 1.1.1881 †Henonville (60) x Nucourt 13.11.1902 Jules-Alphonse **LOMBARD** °Paris 5.1.1878 †Henonville 26.9.1965

1-Bérangère LOMBARD °Boubiers (60) 1.5.1904 †Peymeinade (06) 16.3.1984 Dont postérité

René Lemesle x1760 Marie Bossé

René-Marin LEMESLE °Lion d'Angers 8.8.1733 †Andigné 7.2.1775 fils de Jacques LEMESLE et Anne HOUDMOND x
Andigné 27.11.1760 Marie BOSSÉ fille de François et Renée Allard
1-Marie LEMESLE °ca 1762 x1 Jean **GAUTIER** x2 Lion d'Angers 10.2.1789 François **GUILLEUX**

François Le Mesle x1748 Perrine Raffray

François René LE MESLE °Montreuil-sur-Maine 23.3.1723 †Champteussé 21.10.1803 Fils de Jacques LEMESLE & de sa 2^e épouse Catherine LEMANCEAU x Champigné 26.11.1748 Perrine RAFFRAY
°Contigné †Thorigné 10.9.1789
1-Perrine Françoise LE MESLE °Champteussé 6.12.1749 †Azé 23.8.1810 x Champteussé 12.2.1776 Joseph-Pierre **LESNÉ** Dont postérité suivra
2-René-Joseph LE MESLE °Champteussé 12.7.1751 †idem 2.6.1763
3-Louise-Renée-Perrine LE MESLE °Champteussé 21.6.1763 x 25.11.1783 Etienne César Auguste Marie **OLLIVIER** °Angers ^{Trinité} M^e en chirurgie Fils de Olivier receveur général de l'Hôtel Dieu d'Angers et de D^{elle} Perrine Charlotte Perreau Postérité inconnue
4-René-Pierre LE MESLE °Champteussé 4.12.1754 probablement †jeune
5-Renée-Marie-Appoline LE MESLE °Champteussé 9.2.1756 †1626/ D^t à Morannes x1 Champteussé 4.4.1780
Christophe **BODEREAU** x2 Jacques Fidèle Constant **BRUNEAU**
6-Françoise-Catherine LE MESLE °Champteussé 7.5.1757 †1838/ D^t à Beaumont Alliance ?
7-Marie Anne LE MESLE °Champteussé 26.8.1758 †idem 11.4.1837 x René Jean **BOREAU des Landes**
†/1837 **SP**
8-René Jean LE MESLE °Champteussé 7.11.1760 †Château-Gontier 7.11.1760 M^d x Thorigné 20.2.1791
Jacquine DESCHÈRES Fille de Jean et Anne Chanteloup **SP**
9-Pierre LE MESLE °Champteussé 21.11.1761 †idem 25.7.1763

Perrine Lemesle x1776 Joseph Lesné

Perrine Françoise LE MESLE °Champteussé 6.12.1749 †Azé 23.8.1810 Fille de François René LE MESLE et de Perrine RAFFRAY x Champteussé 12.2.1776 Joseph-Pierre **LESNÉ** °Querré 15.11.1745 †Azé 17.8.1820 Fils de Jacques et de Marie Madeleine Brichet
1-Joseph-Pierre Jacques **LESNÉ** °Azé 21.1.1780 †idem 3.5.1854 x Angers 16.7.1810 Julie GILBERT Dont postérité suivra
2-Perrine **LESNÉ** °ca 1781 x Jean Michel **LE ROYER** Dont postérité suivra
3-Madeleine Elisabeth Renée Jacquine **LESNÉ** °ca 1784 †1825 x Louis François Gabriel **RAGARU La Touche** Dont postérité suivra
4-Augustin **LESNÉ** °ca 1790 †1794

Joseph Lesné x1810 Julie Gilbert

Joseph-Pierre Jacques LESNÉ °Azé 21.1.1780 †idem 3.5.1854 Fils de Joseph LESNÉ & de Perrine Françoise LE MESLE x Angers 16.7.1810 Julie GILBERT °Angers 23.2.1791 Château-Gontier 7.6.1831 Fille de Jean Pierre et de René Blordier
1-Julie **LESNÉ** °Château-Gontier 30.9.1811 †Azé 16.4.1898 x Angers 14.5.1834 François Jacques **LE PECQ** Médecin. Fils de François René et de Marie Victoire Touchard **SP**
2-Joseph Adolphe **LESNÉ** °Château-Gontier 4.7.1813 †Azé 18.2.1878 **SA**
3-Joséphine **LESNÉ** °Château-Gontier 4.6.1815 †Paris 27.2.1890 x1 Azé 17.6.1838 Jean Louis Eugène **JALLOT** °Chalonnnes 17.11.1815 †Trélazé 12.10.1849 Dont postérité x2 Joseph **TASSARA SP**
4-Emilie **LESNÉ** °Château-Gontier 27.7.1822 †Azé 22.11.1901 x Azé 1.6.1841 François René **JALLOT** °Armaillé 28.7.1814 †Angers 1.11.1890 Fils de Françoise Jean et de Flavie Jallot Dont postérité

Perrine Lesné x Michel Le Royer

Perrine LESNÉ °ca 1781 Fille de Joseph LESNÉ & de Perrine Françoise LE MESLE x Jean Michel **LE ROYER**
1-Caroline Elisabeth LE ROYER °ca 1827 †Sablé 7.8.1907 **SA**

- 2-Amélie LE ROYER °ca 1831 †Sablé 17.11.1900 **SA**
 3-Adolphe LE ROYER °ca 1837 x Marie JALLOT [Dont postérité JALLOT](#)
 4-Clémentine LE ROYER Emile Joseph °ca 1841 †Sablé 1.7.1896 **SA**
 5-Marie Adolphine Charlotte LE ROYER °ca 1845 †Sablé 5.8.1888 **SA**

Madeleine Lesné x Louis Ragaru

- Madeleine Elisabeth Renée Jacquine LESNÉ** °ca 1784 †1825 [Fille de Joseph LESNÉ & de Perrine Françoise LE MESLE](#) x Louis François Gabriel **RAGARU La Touche** °La Chapelle Glain 12.3.1781 fils de Louis Maur et de Marie Poilievre
- 1-Joséphine-Marie-Louise RAGARU x Joseph Benjamin **PIEAU** [Dont postérité suivra](#)
 2-Louis Auguste RAGARU †/1885 x Marie FRANÇOIS [Dont postérité suivra](#)
 3-Julie-Marie RAGARU †1901/ x Adolphe **PIEAU** [Dont postérité suivra](#)

Joséphine Ragaru x Joseph Pieu

- Joséphine-Marie-Louise RAGARU** [Fille de Louis François Gabriel RAGARU LA TOUCHE et de Madeleine Elisabeth LESNÉ](#) x Joseph Benjamin **PIEAU** °ca 1815 †Angers 1.3.1885
- 1-Joseph-Frédéric PIEAU °Combrée 10.8.1840 †L'Hôtellerie de Flée 21.8.1903 x Sophie Alexine Geneviève Jeanne JAMIN [Dont postérité suivra](#)
 2-Léon-Stanislas-Henri PIEAU °Combrée 27.7.1841 †Concordia (Argentine) 31.8.1893 x Adolphine Aloïse BOURCE [Dont postérité suivra](#)

Joseph Pieu x/1869 Sophie Jamin

- Joseph-Frédéric PIEAU** °Combrée 10.8.1840 †L'Hôtellerie de Flée 21.8.1903 x Sophie Alexine Geneviève Jeanne JAMIN °La Ferrière de Flée 6.1.1836 †L'Hôtellerie de Flée 7.3.1909 Fille de Arsène et de Sophie Bertron
- 1-Sophie Marie Adolpina PIEAU °L'Hôtellerie de Flée 3.12.1896 idem 22.10.1957 **SA**
 2-Marie Marguerite Sophie Joséphine PIEAU °L'Hôtellerie de Flée 1877 †idem 20.8.1807 x Charles **GASTINEAU** °1881 [Dont postérité](#)

Léon Pieu x Adolphine Bource

- Léon-Stanislas-Henri PIEAU** °Combrée 27.7.1841 †Concordia (Argentine) 31.8.1893 Zouave Pontifical x Adolphine Aloïse BOURCE †1885/
- 1-Joseph Léon PIEAU **SP**
 2-Augustine Adolphine PIEAU x N. **GOUBARD**
 3-Marguerite Marie PIEAU **SA**
 4-Adolphe Auguste PIEAU °11.7.1881 x Bernadette PATAULT [Dont postérité](#)

Louis Ragaru x Marie François

- Louis Auguste RAGARU** †1866 x Marie FRANÇOIS †1886
- 1-Marie RAGARU °1844 †1932
 2-Louis de Gonzagues RAGARU °1847 †1921 Jésuite
 3-Anna RAGARU °1851 †1944 x Louis **PETEUL**
 4-Liguori RAGARU °1854 †1929 x Marie PETEUL [Dont postérité suivra](#)
 5-Marguerite RAGARU °1856 †1859
 6-Elisabeth RAGARU °1858 †1946 x Paul **ACHARD**
 7-Marthe RAGARU °1859 †1947 x Auguste **PETEUL**

Liguori Ragaru x/1878 Marie Peteul

Liguori est un prénom basque, ainsi que le patronyme RAGARU

Liguori RAGARU °1854 †1929 x Marie PETEUL
 a-Joseph RAGARU °1878 †1942
 b-Madeleine RAGARU °1880
 c-Françoise RAGARU °1881 †1956
 d-Liguori RAGARU °1882 †1884
 e-Geneviève RAGARU °1884
 f-Marie Joseph RAGARU °1886
 g-Xavier RAGARU °1889 x Jeanne GIORGI Dont postérité
 h-Monique RAGARU °1890
 i-Jean RAGARU °1892 x1 Octavie ROSTAN x2 Amélie ROSTAN Dont postérité
 j-Cécile RAGARU °1893
 k-Gonzague RAGARU °1894 x Marie Louise MONTALIER Dont postérité
 l-Bernadette RAGARU °1895
 m-Hélène RAGARU °1897 x Jean **MAGNIN**

Julie Ragaru x Adolphe Pieau

Julie-Marie RAGARU †1901/ x Adolphe **PIEAU** Frère de Joseph Benjamin Pharmacien à Angers place du Pélican
 1-Emilie PIEAU
 2-Adolphe PIEAU

Joseph Lemesle x1753 Renée Bodard

Joseph LEMESLE °Montreuil-sur-Maine la Haute Folie 22.9.1727 †Chambellay bourg 27.4.1804 fils de Jacques LEMESLE et Catherine LEMANCEAU x Chambellay 8.5.1753 Renée BODARD °Chambellay 14.1.1730 †Chambellay 5.11.1817 fille de René et de Perrine Neveu
 1-Renée-Perrine LEMESLE °Chambellay 25.1.1755 x Chambellay 15.9.1783 Mathurin **RICHOU** °Le Plessis Macé fils de Pierre
 2-Perrine LEMESLE °Chambellay 31.1.1756 †Chambellay 26.6.1843 **SA**
 3-Marie-Catherine LEMESLE °Chambellay 21.2.1757 †Chambellay 17.10.1843 **SA**
 4-Joseph-René LEMESLE °Chambellay 22.11.1759 x Jacqueline ROUZIERE d'EPINARD Dont postérité suivra

Joseph Lemesle x1794 Jacqueline Rouzière

Joseph-René LEMESLE °Chambellay 22.11.1759 †Gouby 1842 Fils de Joseph LEMESLE & de Renée BODARD propriétaire an 1820 à Goubil au Ménéil x Chérré Jacqueline ROUZIERE d'EPINARD °Pouancé fille de Jean Mathieu et Anne Boreau Des Landes
 1-Joseph LEMESLE °Ménéil à Gouby ca 1795 x Grez Neuville Lucie Rose Aimée BABIN Dont postérité suivra
 2-Lézin LEMESLE °Ménéil à Gouby 17.8.1796 x Virginie-Marie BOREAU de Roincé Dont postérité suivra

Lézin Lemesle x1822 Virginie Boreau

agriculteur à la **Mouchetière** de **Grez-Neuville**

Lézin LEMESLE °Ménéil Gouby 17.8.1796 †Grez-Neuville à Forvent Fils de Joseph-René LEMESLE & Jacqueline ROUZIERE. x Virginie-Marie BOREAU de Roincé °Champteussé 19.2.1801 †Grez-Neuville Forvent sa cousine issue de germain paternelle
 1-Charles LEMESLE °Grez-Neuville la Mouchetière ca 1823 †Paris 14.1.1899 **prêtre** de St Sulpice
 2-Léon LEMESLE °Grez-Neuville 1826 x Champteussé Aimée BOREAU des Landes Dont postérité suivra
 3-Pauline LEMESLE °Grez-Neuville 1828 †Chemillé 12.4.1849 **SP** x Etienne **GOURDON** °Chemillé 18.1.1817 Fils de Etienne, **tisserand**, et de Marie Pionneau. **Négociant et manufacturier** à **Chemillé**. Il se remarie le 5.6.1855 avec Marie-Louise Mauvif de Montergon, cousine de sa 1^{ère} épouse.
 31-Etienne GOURDON °Chemillé 24.11.1848 †idem 28.5.1849
 4-Jules-Dominique LEMESLE °Grez-Neuville 1829 †28.10.1859 **notaire** au Lion d'Angers SA

- 5-Marie-Louise LEMESLE °Grez-Neuville 1833 †4.5.1856 x **POIRIER** du LAVOUER son cousin germain, docteur en médecine
- 6-Constant LEMESLE °Grez-Neuville 1834 †26.4.1849
- 7-Thérèse LEMESLE †ca 1835 †1866 x Paul **CHOPIN** °Montguillon
- 71-Marie Thérèse CHOPIN °Montguillon 1856 †Capelle Marival(Lot) religieuse
- 8-Paul LEMESLE °Grez-Neuville 1837 †Champteussé 30.11.1871 agriculteur x Chateau-Gontier Marie PELMOINE °1837 †Champteussé à Roincé 13.6.1909
- 81-François-Paul LEMESLE °Champteussé 1861 †Nantes maire de Champteussé **SA**
- 9-Eugénie LEMESLE °Grez-Neuville 1841 †Morannes x Grez-Neuville Samuel **DEBRAIS ancien zouave pontifical** du G^{al} de Charette secrétaire particulier du comte de FALLOUX demeurant aux Loges à Morannes, SP

Léon Lemesle x1854 Aimée Boreau

- Léon LEMESLE** °Grez-Neuville 1826 †idem à Forvent 18.6.1905 Fils de Lézin LEMESLE & de Virginie BOREAU de Roincé x Champteussé Aimée BOREAU des Landes °Champteussé 19.11.1835 †Grez-Neuv. 24.9.1920
- 1-Paul LEMESLE °Grez-Neuville 31.7.1855 x 1888 Rosalie ROUSSEAU Dont postérité suivra
- 2-Joseph LEMESLE °Grez-Neuville †21.5.1904 expert géomètre à Chateauneuf/Sarthe x Marie-Thérèse FRANÇOIS
- 21-Marie Josèphe LEMESLE °Chateauneuf/Sarthe 25.5.1891 †27.5.1891
- 22-Marie-Thérèse LEMESLE °Chateauneuf/Sarthe 25.4.1892 †15.1.1912 **SA**
- 23-Marie-Madeleine LEMESLE °Chateauneuf/S 9.1894 †Ste Gemmes/Loire **SA**
- 3-Marie-Pauline LEMESLE °Grez-Neuville †Montguillon
- 4-Marie-Louise LEMESLE °Grez-Neuville ca 1860 †Angers **SA**
- 5-Jules LEMESLE °Grez-Neuville ca 1861 †Vincennes x Marie Adeline GEORGES Dont postérité suivra
- 6-Marthe LEMESLE °Grez-Neuville ca 1864 †Angers bénédictine du Calvaire
- 7-Charles LEMESLE °Grez-Neuville ca 1866 †Grez x Marie BOISSELIER °Vezin
- 71-Jeanne LEMESLE °Grez-Neuville 19.3.1896 †Lion d'Angers **SA**

Paul Lemesle x1888 Rosalie Rousseau

Agriculteur au Ménil à Gouby

- Paul LEMESLE** °Grez-Neuville 31.7.1855 †Daon Les Balleries 10.1.1939 Fils de Léon LEMESLE & Aimée BOREAU des Landes x Livré la Touche(53) 1888 Rosalie ROUSSEAU °Livré la Touche 18.10.1859 †Daon
- 1-Léon LEMESLE °Ménil 29.7.1889 †Rennes 21.2.1937 x Rennes 22.11.1921 Marie Antoinette HUCHET °Rennes 5.7.1897 †Saint-Malo 31.7.1954 Dont postérité
- 2-Marie Renée LEMESLE °Ménil 14.12.1890 †Daon les Balleries **SA**
- 3-Marthe LEMESLE °Ménil 4.7.1893 **SA**
- 4-Marie-Charlotte LEMESLE °Ménil 25.4.1897 †Daon **SA**

Jules Lemesle x Marie-Adeline Georges

- Jules LEMESLE** °Grez-Neuville ca 1861 †Vincennes Fils de Léon LEMESLE & Aimée BOREAU des Landes x Marie Adeline GEORGES
- 1-Roger LEMESLE °Vincennes †Paris 1905 x Paris Germaine KEIL
- 11-Michel LEMESLE °Vincennes vit à Bry-sur-Marne x Denise BERTHIER Dont postérité

Joseph Lemesle x1816 Lucie Babin

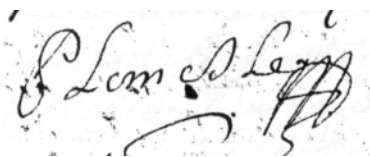
- Joseph LEMESLE** °Ménil à Gouby ca 1795 Fils de Joseph-René LEMESLE & Jacquine ROUZIÈRE propriétaire au Perray, retiré à Pruillé en 1846 x Grez Neuville Lucie Rose Aimée BABIN fille de ? et de ? BOREAU de l'HUCHENEAU

- 1-Joseph François Augustin LEMESLE °Chambellay 14.8.1817 notaire royal à Chateau-Gontier x Julia GLACON
- 11-Estelle LEMESLE °Chateau-Gontier x Emile **MAHIER** docteur en médecine
111-Emile MAHIER °Chateau-Gontier x Gabrielle BILLARD **SP**
- 2-Edouard-Paul LEMESLE °Chambellay 23.4.1820 †Chamb.18.7.1833
- 3-Jules Lézin LEMESLE °Chambellay 9.11.1821 †Chamb.5.6.1822
- 4-Lucien Théodore LEMESLE °Chambellay 9.11.1821 propriétaire au Perray x Julie BACHELIER fille de Charles °Nantes
- 41-Jules-Lucien Joseph LEMESLE °Chambellay 22.4.1846 †Chamb.12.10.1924 **SA**
- 41-Luce-Charlotte LEMESLE °Chambellay 11.6.1851 †Lion d'A.17.8.1936 **SA**
- 5-Joseph Propser Pierre LEMESLE °Chambellay 15.4.1823 x Clémence MAUGER Dont postérité suivra

Joseph Lemesle x Clémence Mauger

- Joseph Propser Pierre LEMESLE** °Chambellay 15.4.1823 †Vernantes 28.11.1912 Fils de Joseph LEMESLE & de Lucie BABIN. Architecte diocésain du Mans, maire de Vernantes x Clémence MAUGER
- 1-Marie-Clémence LEMESLE °ca 1853 †Angers 10.2.1883 SA
- 2-Georges LEMESLE °ca 1860 †Vernantes 1934 **SA**

Pierre Lemesle x1711 Catherine Olivier



Pierre Lemesle le 16.7.1735 (AD49-5^E32/73)

- Pierre LEMESLE** °Montreuil-sur-Maine 16.3.1684 †idem 28.10.1747 Fils de Jacques LEMESLE & Jeanne GALLON. M^d de fil. x Montreuil-sur-Maine 14.4.1711 Catherine OLLIVIER °Montreuil-sur-Maine 14 avril 1688 † Le Lion-d'Angers 15 décembre 1760 fille de Jacques M^d meunier et †Charlotte Picquentin
- a- Jeanne LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 20.1.1712
- 2-Pierre LEMESLE °Thorigné-d'Anjou 29 août 1713
- 3-Jacques LEMESLE °Montreuil 3.2.1715 †idem 4.1.1717
- 4-Charles LEMESLE °Montreuil 6.6.1716
- 5-Jacques LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 20.10.1717 †idem 24.10.1717 Filleul de Pierre Serru de Neuville & de Perrine Mauxion (s)
- 6-Anne LEMESLE °Montreuil 16.12.1721 †idem 9.5.1723
- 7-Marie-Charlotte LEMESLE °Montreuil 13.4.1723 †idem 20.4.1725
- 8-Jacques LEMESLE °Montreuil 23.12.1724 † Brain-sur-Longuenée 13 avril 1795 x Brain-sur-Longuenée 28 octobre 1755 Perrine Etiennette POIRIER °Vern-d'Anjou 30 janvier 1736 † Brain-sur-Longuenée 31 octobre 1772 Dont postérité suivra
- 9-Jacquine LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 24.7.1726 †idem 28.5.1727
- 10-Catherine LEMESLE °Montreuil 7.2.1731

Jacques Lemesle x1755 Perrine Etiennette Poirier

- Jacques LEMESLE °Montreuil 23.12.1724 † Brain-sur-Longuenée 13 avril 1795 x Brain-sur-Longuenée 28 octobre 1755 Perrine Etiennette POIRIER °Vern-d'Anjou 30 janvier 1736 † Brain-sur-Longuenée 31 octobre 1772
- 1-Jacques LEMESLE 1763-1828 &1794 Marie Rigault 1771-1810
- 11-Jacques LEMESLE 1795-1869 &1829 Renée Gillard 1808-1867
- 111-Marie Joséphine 1837- &1860 Charles Allard 1835-
- 1111-Joseph Félix 1844- &1874 Anne Josephine Bedouet 1854- Dont postérité Delanoue

Mathurine Lemelle x1679 Claude Menard

« Le 22 juillet 1679¹⁰ C^t de mariage de Claude Menard cordonnier, fils de †Sébastien et de Mathurine Letessier, avec Mathurine Lemelle fille de †Pierre et de Jacqueline Verger, et sœur de Jacques. Il apporte son labour qui se monte à 20 L de meubles, qui sont un charlit de noyer, une couette, un coffre de noyer fermant de clef. Elle apporte ce qu'elle a gagné par son labour, soit 100 L dont 50 L en monnaie et le reste en meubles, qui sont 4 draps neufs de toile de brin en réparation, une nappe et une courtine mi usées de toile de lin, 6 livres de vaisselle neuve tante plate que creuse, 11 livres de poupée de lin, 19 livres de poupée de chanvre, une vieille poêle chaudière d'airain, une couette »

Mathurine LEMESLE °Lion d'Angers 14.8.1652 x Lion d'Angers 8.8.1679 Claude **MENARD**
1-Pierre MESNARD °Lion d'Angers 26.4.1680

non rattachés pour le moment :

François LEMESLE prêtre curé de Marans en 1705, vicaire à Louvaines en 1711 (que l'on présume être le frère de Jacques époux de Jeanne Gallon)

Julien LEMESLE x Jacqueline TERIER
1-Julien LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 16.5.1604 Filleul de Mathurin Bellanger & de Julienne Savary

Jean LEMESLE x Marguerite TARDIF
1-René LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 27.11.1661
2-Jean LEMESLE °Montreuil-sur-Maine 7.4.1664 Filleul de Jacques Ollivier & de Jacqueline Chevalier

Charles LEMESLE x /1791 Renée GUERRIER †1791/
1-Charles LEMESLE x S^tLaurent-de-la-Plaine(49) 21.6.1796 Jeanne JEANNETEAU fille de †René et Renée Boursier
11-Marie-Charlotte LEMESLE °S^tLaurent de la Plaine 9.5.1797 filleule de Marie Lemesle femme de Joseph Rousselot du Lion d'Angers
2-Marie LEMESLE °La Ferrière x Lion d'Angers 12.7.1791 Joseph **ROUSSELOT** °Poitiers St Michel
3-Jean LEMESLE cité en 1791 au Lion d'Angers et cité en 1796 au mariage de son frère

Charles LEMESLE x Françoise PICOUREAU
1-Marie Rose LEMESLE x Chambellay 6.2.1786 Thomas **VIGNAIS**

François LEMESLE x1 Michelle REMOUÉ x2 Chambellay 13.1.1643 Louise RÉAUTÉ

Jacques LEMESLE x1 N? x2 Chambellay 27.2.1645 Renée GOURDON

Mathurin LEMESLE °ca 1732 x Chambellay 11.1.1757 Jeanne LANOE fille de Jean

François LEMESLE x Simone BESNIER
1-Mathurine LEMESLE °S^tMartin x Chambellay 17.1.1647 Maurice **SIMON**

Mathurin LEMESLE °ca 1674 x1Chambellay 19.11.1695 Renée GUILLEU (sans filiation) x2 Chambellay
3.7.1714 Julienne REMOUÉ °St Martin du Bois x3 Chambellay 1.8.1724 Marie COCONNIER °La Jaille
Yvon fille de Germain

René LEMESLE °ca 1676 †Andigné 22.1.1756 (sans précision)

¹⁰ AD49-5^E12/003 Godillon notaire au Lion-d'Angers

Pierre LEMESLE x Anne GANDUBERT

1-Pierre LEMESLE °ca 1757 x Bourg l'Evêque 17.8.1779 Renée CORSIN

Jean LEMESLE x Mathurine THIBAUT

1-Mathurine LEMESLE x La Jaillette(49) 24.2.1767 Mathurin PATRI

2-Marie LEMESLE °Le Lion-d'Angers 22.1.1740 Filleule de Joseph Lemesle son oncle

François LEMESLE x Janine PAGRE

1-Janine LEMESLE x Andigné 28.7.1711 Gilles **PAQUIER**

Jean LEMESLE °ca 1732 fils de Catherine LEMESLE x1 Bourg-l'Evêque 14.2.1756 Jacquine PELLETIER x2 Bourg l'Evêque 19.1.1762 Magdeleine MALHERBE

1-Jean LEMESLE (de Jacquine PELLETIER) °Bourg l'Evêque x Bourg l'Evêque 13.4.1790 Constance **MASLIN**

Jean LEMESLE x /1732 Marie MAILLET

1-Alexis LEMESLE °Bourg l'Evêque ca 1732 x Bourg l'Eveque 30.1.1753 Perrine MAILLET

11-Marie Perrine LEMESLE °ca 1764 x Bourg l'Evêque 19.7.1785 François **GARNIER**

Pierre LEMESLE x Mathurine NEL

1-Guy LEMESLE °ca 1649 x La Chapelle-sur-Oudon 2.12.1679 Michelle BERTRAND

11-Guy LEMESLE °ca 1691 x La Chapelle-sur-Oudon 26.5.1716 Jeanne ALLARD

12-René LEMESLE °La Chapelle-sur-Oudon x1 La Chapelle-sur-Oudon 17.7.1703 Marie HUAU x2 La Chapelle-sur-Oudon 16.9.1713 Mathe d'AVOINES x3 Andigné 16.11.1717 Marie BOIVIN fille de Pierre et Mathurine Letourneux

121-Jean LEMESLE °Andigné ca 1727 x Andigné 8.7.1760 Renée GATE fille de Pierre

Jean LEMESLE °Segré ^{la Madeleine} x1 /1697 Jeanne GUILLEU x2 Andigné 2.7.1697 Marie MAURICE fille de Jean et Guillemyne Porcher

1-Gabriel LEMESLE °ca 1702 †Lion d'Angers 1.10.1772 x Andigné 27.9.1729 Madeleine GUILLEU veuve de Laurent Richard

11-Louis LEMESLE °Le Lion ? ca 1735 x1 Andigné 8.2.1763 Jaquine DAVID x2 Andigné 1.2.1774 Perrine DAVID fille de Pierre et Louise Suard

12-Jacques LEMESLE cité à Andigné en 1772

Philippe LEMESLE †/1721 x Renée POUTIER

1-Joseph LEMESLE x1 La Chapelle-sur-Oudon 22.7.1721 Perrine PASQUER x2 La Chapelle-sur-Oudon 8.5.1742 Marie VANIER

11-Jacques LEMESLE (du x2) °La Chapelle-sur-Oudon ca 1751 x Andigné 6.11.1786 Jeanne BELOUIN fille de René et Marie Huau

Michel LEMESLE x Marie CHARLES

1-Louis LEMESLE °Pellouailles ca 1739 x Andigné 25.7.1780 Etienne JAHAUNAUT fille de René et Etienne Lecompte

Antoine LEMESLE x /1635 Renée BABIN

1-Mathurin LEMESLE °Andigné 9 avril 1638 x Lion-d'Angers 20.6.1660 Marie BLOUIN

11-Jean LEMESLE x Lion-d'Angers 9.11.1695 Marie FOURMY

111-Marie LEMESLE °ca 1698 x Lion-d'Angers 28.9.1723 Sébastien **VOYSINE**

1111-Mathurine VOISIN °ca 1735 x Lion-d'Angers 9.1.1759 Michel **DUBREIL**

112-Jeanne LEMESLE °ca 1706 x Lion-d'Angers 21.11.1733 René **BRISSET**

113-Jean LEMESLE °ca 1709 x Lion-d'Angers 14.9.1734 Mathurine THIBAUT

114-Joseph LEMESLE °ca 1715 †Lion-d'Angers 15.2.1790 Neveu de Pierre Lemesle & frère de Jean Lemesle cités en 1740 x Lion-d'Angers 22.11.1740 Renée THIBAUT † /1785

1141-Jean LEMESLE °ca 1739 x Lion-d'Angers 27.11.1770 Marie COUSIN

11411-Renée LEMESLE °Lion-d'Angers 9.8.1774 filleule de Renée Lemesle femme de Mathurin Ruau x Lion d'Angers 26.11.1805 Pierre **HAMELIN** °Lion, charron
 11412-Pierre LEMESLE °ca 1776 laboureur en 1805
 11413-Jean LEMESLE °Lion d'Angers 11.10.1779 laboureur x Lion d'Angers 27.9.1808 Renée RICHARD
 1142-Joseph LEMESLE °ca 1742 †Lion d'Angers 26.9.1787
 1143-François LEMESLE °1758 sabotier au Lion d'Angers x Lion d'Angers 25.1.1785 Perrine PERRAULT
 1144-Jeanne LEMESLE °1760 x Lion d'Angers 21.6.1785 Jean **REVEILLARD**
 1145-Pierre LEMESLE °1764 x Mathurine PLASSAIS
 11451-René Pierre LESMESLE °Montreuil 2.10.1797
 11452-Pierre LEMESLE °Montreuil 6.10.1798
 11453-Maturine LEMESLE °Montreuil 13.6.1800
 11454-Madeleine LEMESLE °Montreuil/M 5.2.1802 †idem 11.3.1804
 11455-Renée LEMESLE °Montreuil/M 13.6.1803
 1146-Maurice LEMESLE °1767 laboureur au Lion d'Angers x Lion d'Angers 2.11.1785 Madeleine PLACAIS
 1147-Renée LEMESLE (probablement à cette place) x Mathurin **RUAU**
 12-Etienne LEMESLE x Lion-d'Angers 17.11.1702 Mathurine SAULAY
 13-François LEMESLE x1 Lion-d'Angers 6.2.1703 Jeanne RIFIEU x2 Lion-d'Angers 17.4.1708 Jeanne THIBAULT
 131-Jean LEMESLE °ca 1706 †Lion d'Angers 2.7.1770 x Lion-d'Angers 22.11.1736 Renée ESNAULT
 1311-Renée LEMESLE °ca 1741 x Lion-d'Angers 30.9.1766 Michel **DUBRÉ**
 1312-Joseph LEMESLE °Lion d'Angers 3.9.1743 †Lion 22.4.1809 garçon d'écurie x1 Lion-d'Angers 17.2.1767 Jeanne GILLES x2 Lion d'Angers 25.1.1806 Marie Louise BARON
 13121-Joseph LEMESLE °Lion d'Angers 21.4.1768 garçon jardinier à l'Hôtel de l'Ours x Lion d'Angers 25.12.1800 Jacquine-Marie-Renée ROULLIERE °Chambellay de †René
 13122-François LEMESLE °Lion d'Angers 27.5.1770
 13123-Marie LEMESLE °Lion d'Angers 13.3.1773
 13124-Arsène Esprit LEMESLE °Lion d'Angers 3.4.1807 x Vern-d'Anjou 18.11.1828 Jeanne Jacquine RABIN
 1313-Jean LEMESLE °ca 1749 † 1811/ closier au Petit Grosbois au Lion x Lion-d'Angers 24.9.1771 Mathurine POIRIER † /1811
 13131-Jean LEMESLE °ca 1775 laboureur x Lion-d'Angers 7.2.1797 Claudine LAGLAINE fille de †Louis
 13132-Mathurine LEMESLE °Lion-d'Angers 9.5.1775
 13133-Anne LEMESLE °Lion-d'Angers 7.12.1778
 13134-Mathurine LEMESLE °Lion-d'Angers 29.6.1786 x Lion-d'Angers 28.11.1800 Louis-Alexis **BALLU** °St Martin du Bois fils de †Alexis
 132-Madeleine LEMESLE (du x2) °ca 1715 x Lion-d'Angers 10.11.1750 Pierre **HERUAULT**
 14-Pierre LEMESLE x Lion-d'Angers 8.2.1703 Perrine FROMY
 15-Marie LEMESLE x Lion-d'Angers 10.12.1705 Mathurin **POIRIER**
 2-René LEMESLE x Lion-d'Angers 24.6.1664 Anne CHALUMEAU

François Lemesle x Marie Formy

François LEMESLE °ca 1704 †Lion d'Angers 8.12.1780 x Marie FORMY
 1-François LEMESLE °Lion d'Angers cité en 1766 cultivateur frère de Joseph cité en 1763 x Andigné 14.2.1737 Françoise GASNIER fille de Jacques et Françoise Porcher
 1a-François LEMESLE °Lion d'Angers ca 1739 x Grez-Neuville 25.6.1765 Françoise ROUSSEAU Dont postérité suivra
 1b-Pierre LEMESLE closier au Petit Vivier x Grez-Neuville 17.1.1772 Jeanne MOUCHET fille de Gabriel et Jacquine Vaillant
 1b1-Jeanne LEMESLE °Grez-Neuville 10.5.1776
 1c-Jacques LEMESLE aubergiste à Grez-Neuville x Grez-Neuville 8.10.1776 Marie Madeleine VISARD fille de Jean
 1c1-Jacques LEMESLE °Grez-Neuville 9.7.1778 cabaretier à Neuville x Grez-Neuville 24.1.1801 Anne-Jeanne GUILLEUX
 1c11-Jacques LEMESLE °† Grez-Neuville 16.12.1802
 1c12-Anne Marie LEMESLE °Grez-Neuville 14.1.1803 °Grez-Neuville 17.1.1803
 1c12-Jacques Gabriel LEMESLE °Grez-Neuville 15.8.1809

1c2-Marie Anne LEMESLE °Grez-Neuville 24.3.1783
1c3-Anne Françoise LEMESLE °Grez-Neuville 7.6.1785
1d-René LEMESLE °Le Lion-d'Angers 19.10.1739 †Grez-Neuville 3.2.1763 Filleul de René Brisset & de
Jeanne Gasnier tante de Gené
1e-Jean LEMESLE °ca 1745 x Grez-Neuville 20.11.1770 Michèle LEPINE Dont postérité suivra
1f-Joseph LEMESLE °ca 1751 closier x Lion-d'Angers 24.2.1778 Mathurine GIRAUDIN
1f1-Anne LEMESLE °Lion d'Angers 23.5.1787 cousine de Françoise Lemesle de Grez-Neuville
1g-Marie LEMESLE °Pruillé x Vincent **PERRON** closier au Lion d'Angers cité en 1778
1h-Charles LEMESLE °ca 1754 †Lion d'Angers 22.1.1792 closier à la Belhonnaie au Lion
1i-Claude LEMESLE °Grez-Neuville 1.7.1756 marinier x Grez-Neuville 8.12.1794 Suzanne Geneviève
LEROYER

François LEMESLE °Lion d'Angers ca 1739 † Grez 31.12.1805 Fils de François LEMESLE et de Françoise
GASNIER frère de Jean °ca1741, métayer à la Vincendière x Grez-Neuville 25.6.1765
(témoin=Joseph Lemesle du Lion) Françoise ROUSSEAU † 26.1.1788 fille de François et Perrine
Blouin
1-Françoise LEMESLE °Grez-Neuville 12.4.1766 x Grez-Neuville 20.11.1805 René **HOUDEBINE** métayer à la
Méronière en Grez
2-François LEMESLE °Grez-Neuville 30.8.1771
3-Pierre LEMESLE °Grez 9.12.1773 métayer à la Vincendière en Grez x Grez-Neuville 6.6.1806 Perrine
FROMY
31-Pierre Jacques LEMESLE °Grez-Neuville 23.8.1808
4-Perrine LEMESLE †Grez-Neuville 31.5.1775
5-Jeanne LEMESLE °Grez-Neuville 28.10.1775 x Grez-Neuville 20.6.1803 Jean(ou Jacques?) **LAILLÉ**°La
Membrolle veuf de Perrine Bedoit laboureur
6-Anne LEMESLE x Grez-Neuville 22.1.1791 François **BERTRON** closier à Grez
7-Perrine LEMESLE °Grez-Neuville 17.7.1780

Jean LEMESLE °ca 1745 †Vern 25.2.1813 Fils de François LEMESLE et de Françoise GASNIER. closier à
Vaubenier, vit au Lion en 1798 x Grez-Neuville 20.11.1770 Michèle LEPINE °ca1745 †Grez-Neuville
31.3.1807 fille de Pierre de Jacqueline Berthelot
1-Jean LEMESLE °Pruillé ca 1771 x Grez-Neuville 7.9.1798 Perrine COLAS fille de Jean et Perrine Lemesle
11-Jean Pierre LEMESLE °Grez-Neuville 27.1.1799
12-Anne LEMESLE °Grez-Neuville 2.4.1800 † Grez 23.2.1801
13-Jeanne LEMESLE °Grez-Neuville 30.3.1802
14-Pierre François LEMESLE °Grez-Neuville 24.3.1804
15-Joseph LEMESLE °Grez-Neuville 15.7.1805
16-Jeanne LEMESLE °Grez-Neuville 12.12.1806 cousin=Jacques Lemesle cabaretier °ca 1777
17-Mathurin LEMESLE °Grez-Neuville 10.5.1808 cousin=Pierre Lemesle métayer à la Vincendière °ca 1774
2-François LEMESLE °ca 1774 et en 1804
3-Joseph LEMESLE °Grez-Neuville 3.9.1778 journalier à Grez x Grez-Neuville 20.1.1802 Marie GEORGES
31-Joseph Pierre LEMESLE °Grez-Neuville 25.10.1802
32-François LEMESLE °Grez-Neuville 25.2.1806
33-Marie LEMESLE °Grez-Neuville 2.8.1808

Macé LEMESLE x Lion-d'Angers 10.1635 Françoise LIVENAIS

René LEMESLE x Jacqueline GAUCHERON
1-René LEMESLE °Grez-Neuville 23.9.1677 †en bas âge
2-René LEMESLE °Grez-Neuville 9.8.1672
3-Jacquine LEMESLE °Grez-Neuville 30.1.1674
4-Georges LEMESLE °Grez-Neuville 16.2.1676 † en bas âge
5-Jacquine LEMESLE °Grez-Neuville 19.2.1679

Pierre LEMESLE x Lion-d'Angers 27.4.1638 (sans filiation) Jehanne BOULLAY

René LEMESLE Forgeur en 1682

1-René LEMESLE forgeur x Champteussé 30.6.1682 (sans filiation) Jacqueline BAZIN

11-René LEMESLE °Champteussé 24.6.1683 Filleul de Andrée Lemesle tante de Grez-Neuville

Pierre LEMESLE tisserand °ca 1709 †Grez-Neuville 25.1.1779 x Jeanne BOULAY °ca 1714 †Grez-Neuville 19.9.1774

1-Perrine LEMESLE †Grez-Neuville 8.10.1805 x Grez-Neuville 11.1.1774 Jean **COLAS** °Thorigné

2-Pierre LEMESLE cité en 1774 tisserand x Grez-Neuville 7.2.1786 Renée FAUVEAU

Jean LEMESLE x Appoline BOULAY

1-Jacques LEMESLE °Chazé-sur-Argos x S^{te}Gemmes-d'Andigné 4.11.1644 Françoise DUBIER

Jean LEMESLE x Marie GAUTIER

1-Perrine LEMESLE °ca 1826 x Grez-Neuville 18.11.1860 Vincent COLAS

2-Jean LEMESLE

3-René LEMESLE

Jean LEMESLE †/1754 x Anne HAYER

1-Jean LEMESLE °Le Ménil ca 1718 Cousin de Mathurin Lemesle x Ste-Gemmes-d'Andigné 25.1.1754
Renée MOREAU

Jean-Urbain LEMESLE faiseur de bas à St Pierre D'Angers x Perrine AUDIOT

1-Perrine Mélanie LEMESLE †Grez-Neuville 8.5.1792 à 2 mois

Pierre LEMESLE x Idabelle MELOIS

1-Jean LEMESLE x Grez-Neuville 23.11.1789 Anne GOUPIL

Germain-Urbain-Nicolas LEMESLE faiseur de bas au métier à St Maurice d'Angers

1-René LEMESLE †Grez-Neuville 3.7.1793 à 11 jours

André LEMESLE closier à la Rochette à la Pouëze x Renée BARRÉ †La Pouëze 1.5.1774

1-Perrine LEMESLE x Pierre **HOBÉ**

2-François LEMESLE cité en 1774

3-René LEMESLE

4-Victor Paul LEMESLE °La Pouëze 24.2.1737 †La Pouëze 10.10.1749

Gaston LEMESLE °Combrée 18.4.1890 †Grentheville 1969/ prêtre de St Sulpice

François LEMESLE x Renée-Julienne PELLETIER

1-Marie-Julienne LEMESLE x Champigné 2.6.1826 Jean **BOURON**

Aubin LEMESLE x Lion-d'Angers 1.10.1617 (sans filiation) Renée GUERET

Michel et Charles sont laboureurs au Lion et frères : « Le 12 août 1632 après midy par devant nous René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers furent présents en leurs personne establiz et soubamis soubz ladite cour chacuns de **Michel Lemesle laboureur demeurant au lieu du Mats paroisse dudit Lyon** d'une part, et **Jehanne Bellier fille de deffunt François Bellier et Jehanne Davy** vivants ses père et mère, lesquels en présence et du consentement des leurs parents et amis cy après dénommés se sont promis et promettent comme ils ont cy devant fait l'un à l'autre de parachever et prendre par mariage l'un l'autre et iceluy solemniser en face de ste église catholique et romane toutefois et quantes et à la première semonce l'un de l'autre avec tous et chacuns leurs droits noms raisons et actions tant meubles que immeubles - et a ledit Lemesle constitué et constitué douaire coutumier à sadite future espouse cas de douaire advenant - a esté à ce présent Me François Bellier prêtre demeurant Angers paroisse st Maurille, lequel deument soubzmis estably et obligé soubz ladite cour a promis et promet donner à ladite Bellier sa soeur la somme de 30 livres en faveur dudit mariage dedans la Nostre Dame

Chandeleur qui sera censée et réputée propre de sadite soeur et que ledit futur espoux mettre en acquets dedans trois mois prochainement venant, et encores a ledit Bellier prêtre donné et donne à sadite soeur sa part des jardins et vignes qui luy peuvent compéter et appartenir à cause de la succession de ses deffunts père et mère - a esté à ce présent Jehan Coconnier mestaiier demeurant au lieu de la Rivière paroisse de Neufville lequel deument soubzmis estably et obligé soubz ladite cour a promis et demeure tenu paier et bailer la somme de 18 livres qu'il doit à ladite Jehanne Bellier pour sa part des meubles de ladite deffunte Davy sa mère et encores la somme de 30 livres tz pour les services de ladite Jehanne Bellier et pour sa part en quoy elle est fondée esdits jardins et vignes comme ledit Me François Bellier prêtre sans aucune réservation en faire - et pour le droit part et portion de la succession des autres biens dudit deffunt Bellier et de ladite Jehanne Bellier (sic, mais probablement un lapsus) et de deffunt Me Nicollas Boyvin prêtre chanoine en l'église de saint Maurille d'Angers auxquels droits lesdits futurs espoux ont renoncé et renoncent moiennant ladite somme de 30 livres que ledit Coconnier demeure tenu paier auxdits futurs espoux dedans la Toussaintz prochainement venant à peine etc ces présentes néantmoings demeurant en leur force et vertu, sans préjudice des droits des partyes - auquel contrat et promesses et tout ce que dessus est dit tenir etc obligent etc et mesmes etc renonçant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Angers maison de nous notaire présents Me Pierre Garnier prêtre curé de saint Martin du Boys et Mathurin Charlot prêtre curé dudit Lyon **Charles Lemesle laboureur frère dudit futur espoux** tesmoings - les partyes ont dit ne savoir signer fors ledit Bellier prêtre »

Charles LEMESLE x Lion-d'Angers 19.8.1630 (sans filiation) Jacqueline BELLIER

Charles LEMESLE x Lion-d'Angers 29.6.1637 (sans filiation) Jeanne BOULAY

Michel LEMESLE x Lion-d'Angers 23.9.1632 (sans filiation) Jeanne BELLIER

Mathurin LEMESLE x Lion-d'Angers 6.11.1640 (sans filiation) Mathurine GASNIER

Urbain LEMESLE x /1702 Marie BOUVET

1-Urbain LEMESLE °ca 1702 x Lion-d'Angers 29.11.1732 Marie BELOUIN

11-Urbain LEMESLE x Montreuil-sur-Maine 15.11.1763 Claudine PAQUIER Fille de Gabriel & Françoise Delestre

Jean LEMESLE x Marie PORCHER

1-Jean LEMESLE x Lion-d'Angers 30.6.1711 Jeanne CHEVILLE

11-Jeanne LEMESLE °ca 1712 x Lion-d'Angers 30.9.1732 René **RIVERON**

111-René RIVERON x Lion-d'Angers 23.11.1773 Jeanne REMOUÉ

René LEMESLE x /1683 Jeanne DELESTRE

1-Pierre LEMESLE x Lion-d'Angers 6.2.1703 Magdeleine ROUSSEAU

11-François LEMESLE °ca 1703 x Lion-d'Angers 29.2.1740 Jeanne PEAN

12-Perrine LEMESLE °ca 1713 x Lion-d'Angers 7.5.1737 Etienne **THIBAUT**

13-Madeleine LEMESLE °ca 1714 x Lion-d'Angers 20.6.1741 Maurice **DESHAYES**

14-Jeanne LEMESLE °ca 1719 x Lion-d'Angers 27.1.1739 René **BOIVIN**

Pierre LEMESLE x /1687 Louise PLASSAIS

1-Charlotte LEMESLE °ca 1687 x Lion-d'Angers 18.11.1717 Pierre **PATRIN**

Jean LEMESLE °ca 1640 †Nyoiseau 25.9.1700 fileur de laine x Jeanne BODARD

1-fille LEMESLE x René HUET de Segré-la-Madeleine en 1700

Lézine LEMESLE x /1659 François **FIETTE**

1-René FIETTE °ca 1659 x Lion-d'Angers 25.5.1684 Louise TESNIER

Anne LEMESLE x /1758 Pierre **DAVY**

1-Pierre DAVY x Lion-d'Angers 21.6.1784 Anne THIBAULT
2-Madeleine DAVI x1 Jean **TOUTIN** x2 Lion-d'Angers 3.10.1785 François **LEGROS**

Sébastien LEMESLE x /1650 Yvonne VASLIN
1-Perrine LEMESLE x Chazé-sur-Argos 19.6.1674 François **AUGEUL**

Jacques LEMESLE x Marguerite GRELET
1-Jean LEMESLE °La Chapelle-sur-Oudon 21.8.1741 Anne LOUIS

François LEMESLE x /1652 Guillemine SAVARY
1-Ancelme LEMESLE °ca 1652 x1 Chazé-sur-Argos 19.6.1677 Jeanne VAILLANT x2 Chazé-sur-Argos
16.6.1696 Louise JOUBERT
11-Jeanne LEMESLE (du x1) x Chazé-sur-Argos 18.7.1702 Charles **GAUDIN**
111-Charles GAUDIN x Chazé-sur-Argos 5.2.1726 Magdeleine HUAU
2-François LEMESLE x Chazé-sur-Argos 9.7.1684 Jeanne JALLOT fille de Pierre et Louise Fouineau

Jean LEMESLE x /1670 Marie TURPIN
1-François LEMESLE x Chazé-sur-Argos 27.1.1688 Marie ROUSSEAU

François LEMESLE x Louise PINARD
1-Anne LEMESLE x1 Chazé-sur-Argos 3.3.1696 Pierre **BOURNEUF** x2 Chazé-sur-Argos 9.10.1708 Jean
JOUAN
2-François LEMESLE x1 Chazé-sur-Argos 26.9.1701 Renée GAGNEUX x2 Chazé-sur-Argos 1.5.1708
Françoise BODARD